

Manuel d'utilisation

I. PRESENTATION DE LEXIS 360	5
UNE INTRODUCTION A LEXIS 360.....	5
ACCEDEZ A LEXIS 360	5
II. LA RECHERCHE TRANSVERSALE.....	7
FORMULEZ VOTRE RECHERCHE.....	7
<i>Comment formuler votre requête ?</i>	7
Recherche Lexis 360 par mots-clés.....	7
Comment fonctionne la recherche classique sur Lexis 360 ?.....	7
Comment les mots vides sont-ils gérés en recherche classique ?.....	8
Comment les caractères spéciaux sont-ils traités ?	9
Quels dictionnaires sont appliqués en recherche simple ?.....	9
Qu'est-ce que le moteur recherche lorsque nous utilisons un verbe à l'infinifit ?	10
Comment fonctionne la priorisation des opérateurs ?	10
Comment fonctionne l'opérateur SAUF ?	11
Comment fonctionne la recherche exacte ?	11
Recherche Lexis 360 par référence exacte	12
Recherche d'une loi	12
Recherche d'un article de code.....	13
Recherche d'un arrêt	13
Recherche d'un numéro JurisData	16
Recherche d'une référence encyclopédique.....	17
Recherche d'un article de revue	17
Recherche d'une convention collective	17
Recherche d'une référence BOFIP	18
Recherche multi-critères	18
Les champs.....	19
Les opérateurs	19
Recherche dans le titre	19
Date	19
<i>Rechercher dans une sélection de sources</i>	20
Recherche dans toutes les sources.....	20
Recherche parmi les contenus d'une sélection	20
Créer une sélection.....	20
Gérez vos sélections.....	21
EXPLOITEZ VOS RESULTATS.....	21
<i>La liste de résultats</i>	21
Classement de la liste de résultats.....	22
Par pertinence.....	22
Par date.....	22
Affinez votre recherche	22
Par Date	22
Par sources.....	23
Installez une veille personnalisée	24
<i>Consultez les documents et exportez vos documents</i>	25
a) Visualisez un document	26
b) Créez une alerte	26
c) Imprimez	27
Téléchargez.....	28
Envoyez par mail.....	29
Ajoutez aux dossiers	30
Partagez	31
Utilisez les liens hypertextes.....	31
Les réseaux sociaux.....	32
III. LA RECHERCHE PAR FONDS	33
CONTENUS LES PLUS CONSULTES	33

LES ENCYCLOPÉDIES.....	33
<i>Parcourir les encyclopédies par table des matières.....</i>	34
<i>Recherche par mots-clés au sein des encyclopédies.....</i>	36
SYNTHÈSES JURISCLASSEUR.....	37
LA JURISPRUDENCE.....	40
<i>Analyse JurisData</i>	41
<i>Le profil JurisData.....</i>	42
<i>Jurisprudence – Recherche avancée.....</i>	43
<i>Jurisprudence – Recherche d'une décision postérieure</i>	44
<i>Jurisprudence – Numéro JurisData</i>	45
<i>JurisData Analytics</i>	45
<i>Autorités administratives indépendantes.....</i>	48
LES REVUES ET ACTUALITÉS	48
<i>Revues</i>	49
<i>Parcourir le sommaire des revues</i>	49
<i>Visualisez l'article en PDF</i>	50
<i>Recherchez par mots-clés dans nos revues</i>	50
<i>Module Revue – Sommaire.....</i>	51
<i>Les actualités et le dossier d'actualités</i>	52
<i>Les dossiers d'actualité</i>	52
<i>Les actualités</i>	52
LES FICHES PRATIQUES	52
<i>Parcourir des fiches pratiques par thématiques.....</i>	52
<i>Rechercher par mots-clés des Fiches Pratiques.....</i>	53
LES MODÈLES D'ACTES	54
CODES.....	55
<i>Parcourir les codes Légifrance</i>	56
<i>Comparez des versions.....</i>	57
<i>Accédez à la dernière jurisprudence.....</i>	58
<i>Recherchez par mots-clés dans les codes</i>	59
LA LEGISLATION ET RÉGLEMENTATION	59
<i>Textes – Recherche.....</i>	60
<i>Journal Officiel.....</i>	60
<i>Textes européens.....</i>	60
LES CONVENTIONS COLLECTIVES	61
<i>Parcourir les conventions collectives.....</i>	63
<i>Rechercher des conventions collectives.....</i>	63
AUTRES SOURCES OFFICIELLES	64
<i>BOFIP</i>	64
<i>Bulletins officiels.....</i>	65
<i>Réponses ministérielles</i>	66
<i>Annonces légales.....</i>	67
IV. LES SERVICES.....	68
LES VEILLES.....	68
LES RECHERCHES SAUVEGARDEES	68
L'HISTORIQUE	69
LES DOSSIERS	70
LE PAIEMENT A L'ACTE	70
<i>Principe d'utilisation.....</i>	70
<i>Comment suivre et paramétrer l'usage du paiement à l'acte ?</i>	71
PERSONNALISEZ VOTRE INTERFACE	71
<i>Personnalisez votre page d'accueil.....</i>	71
<i>Paramétrez votre interface</i>	71
AIDES ET CONTACTS	73

<i>Aide en ligne</i>	73
<i>Formation</i>	73
<i>Contacts</i>	74
<i>Spécifications techniques</i>	74
<i>Navigateur</i>	74
<i>Mot de passe</i>	74
<i>Annexe 1 : Liste des Fonds disponibles en encyclopédies JurisClasseur</i>	75
<i>Annexe 2 : Antériorité des fonds des revues</i>	77
<i>Annexe 3 : Référencement des revues pour recherche exacte</i>	79
<i>Annexe 4 : Les revues dont les articles sont disponibles en PDF</i>	84
<i>Annexe 5 : Antériorité des Fonds sur les décisions des Autorités Administratives Indépendantes</i>	85
<i>Annexe 6 : Codes annotés</i>	86

I. Présentation de Lexis 360

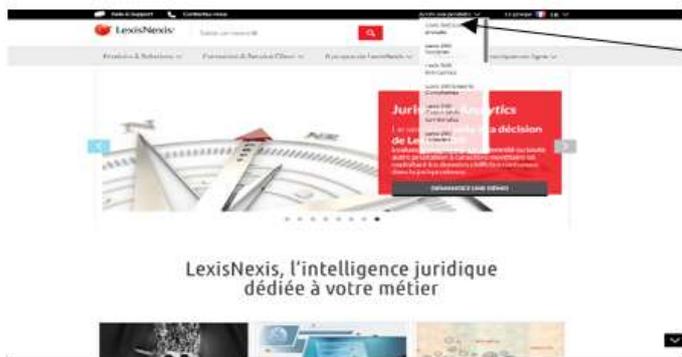
UNE INTRODUCTION A LEXIS 360

1. Vous utilisez Lexis 360 et nous vous en remercions ! Lexis 360 a l'ambition de donner accès à une documentation juridique complète, opérationnelle et enrichie par la technologie.
2. Lexis 360 donne accès à plus de 25 millions de contenus juridiques (le périmètre disponible varie selon le pack choisi), parmi lesquels :
 - les sources (jurisprudence, législation, réglementation, B.O, etc.) enrichies par des données, analyses et commentaires ;
 - la doctrine LexisNexis, composée des encyclopédies (JurisClasseur, Litec, D.O, Revues) ;
 - les contenus pratiques exclusifs (modèles, fiches pratiques répondant à des questions opérationnelles, synthèses, etc.).
3. Ces contenus, liés entre eux par des dizaines de millions de liens, sont accessibles de plusieurs manières :
 - La recherche générale
 - La recherche multi-critères
 - L'onglet Contenus

ACCÉDEZ A LEXIS 360

4. Lexis 360 est décliné et adapté à chaque profession, avec des URL dédiées :
 - Lexis 360 pour les avocats
 - Lexis 360 Notaires
 - Lexis 360 Entreprises
 - Lexis 360 Experts-Comptables
 - Lexis 360 Collectivités territoriales
 - Lexis 360 Huissiers
 - Lexis 360 Fiscal
 - Lexis 360 Social
 - Lexis 360 Secteur Public
 - Lexis 360 Le portail juridique des étudiants
 - Lexis 360 Géomètres-Experts

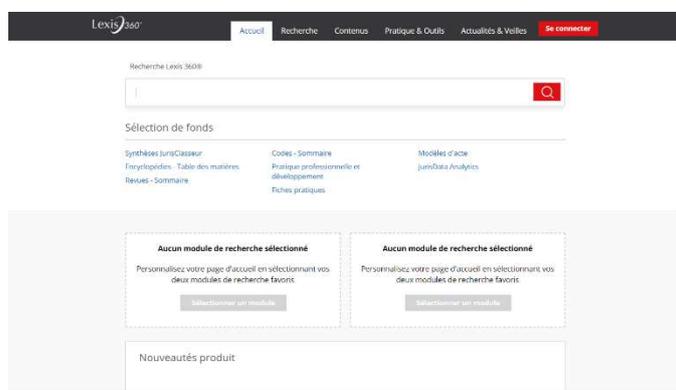
Ces liens sont également disponibles sur www.lexisnexis.fr, sous le menu « Accès aux produits ».



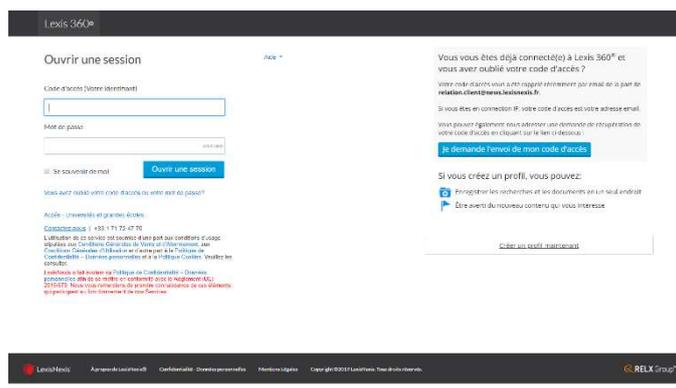
Cliquez sur Lexis 360



Cliquez sur Se connecter



5. Saisissez votre code d'accès et votre mot de passe :



Si vous souhaitez que votre mot de passe soit retenu lors de votre prochaine visite, cochez **Se souvenir de moi**

Vous avez oublié votre code d'accès ou votre mot de passe? Cliquez sur [Vous avez oublié votre code d'accès ou votre mot de passe?](#) et suivez les instructions, un email vous sera envoyé contenant votre nouveau mot de passe.

II. La recherche transversale

6. La recherche transversale vous permet de rechercher sur tous les fonds disponibles dans la base à partir d'une barre de recherche unique

Les termes seront recherchés sur les encyclopédies, la jurisprudence, la législation, les revues et la doctrine.

À l'inverse, si votre recherche est vaste et/ou que vous ne souhaitez des résultats que sur un seul fonds (une encyclopédie uniquement, la jurisprudence uniquement), la recherche fonds par fonds (III) sera plus adaptée.

7

FORMULEZ VOTRE RECHERCHE

Comment formuler votre requête ?

Recherche Lexis 360 par mots-clés

7. Privilégiez par conséquent ce mode de recherche pour une première approche de l'interface car l'écran de recherche est le plus simple et les résultats seront plus complets.
8. Ce mode de recherche restera le plus opérationnel si votre recherche est précise, que les termes de votre recherche sont ciblés et que vous souhaitez des résultats dans toutes les sources du droit.

Comment fonctionne la recherche classique sur Lexis 360 ?

9. Formulez votre requête avec les mots ou expressions les plus significatifs de votre sujet, qu'ils soient juridiques ou factuels.

Une aide à la saisie se déclenche lorsque vous saisissez les premiers mots. Cette aide à la saisie est simplement indicative. Vous pouvez inscrire les mots ou expressions que vous souhaitez.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Tous les contenus ▼ adoption

Sélection de fonds

Synthèses JurisClasseur

adoption internationale
adoption plénière
adoption simple
adoption à l'étranger
adoption d'un enfant



Tapez les mots ou expressions les uns à la suite des autres. L'espace induit l'opérateur ET.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Tous les contenus ▼ adoption simple enfant majeur succession 

Débutez votre recherche par le ou les critères essentiels à la pertinence de votre requête et orientez ensuite votre recherche en fonction du nombre de résultats obtenus.

8

10. Le moteur retourne les documents comportant tous les termes recherchés, avec une proximité, par défaut de 500 mots maximum. Si vous souhaitez passer outre cette proximité par défaut, vous devez utiliser l'opérateur ET (en majuscules) entre les termes de votre recherche. Cette proximité par défaut n'est appliqué que sur la barre de recherche générale pas sur les barres de recherches des modules permettant d'interroger des contenus spécifiques.
11. L'ordre des mots peut ne pas être respecté. En revanche, le moteur de recherche distribue une pénalité à ces documents, ce qui réduit le poids du document et sa position dans la liste de résultats.
12. Le moteur gère automatiquement les singuliers/pluriels, féminin/masculin, caractères accentués ou pas.

Exemple : *bail commercial*

Cette requête fait remonter des documents contenant les termes suivants : bail, baux, commercial, commerciaux, commerciale, commerciales, bail commercial, commercial bail.

Comment les mots vides sont-ils gérés en recherche classique ?

13. Pour des raisons de performance, les mots vides sont « ignorés » dans le sens où ils ne sont pas cherchés dans l'index mais l'information de leur position dans la requête est conservée.

Par exemple, une requête comme *bail de courte durée* est vue par le moteur comme *bail courte durée*.

Les mots vides sont ignorés dans le calcul du nombre de mots mais sont pris en compte dans le calcul de la pertinence. Afin d'obtenir une liste de résultats pertinente, il est préférable de rechercher avec les mots vides.

L'absence de mots vides ne permet pas de déclencher l'enrichissement linguistique.

Exemple : permis construire

Les documents contenant un/des synonyme(s) de permis de construire ne remonteront pas dans la liste de résultats.

Comment les caractères spéciaux sont-ils traités ?

14. En recherche simple, les caractères spéciaux comme les tirets, les points, etc. sont considérés par défaut comme des mots vides, donc ils ne sont pas recherchés.

Quels dictionnaires sont appliqués en recherche simple ?

15. L'application des dictionnaires dépend de la requête tapée.

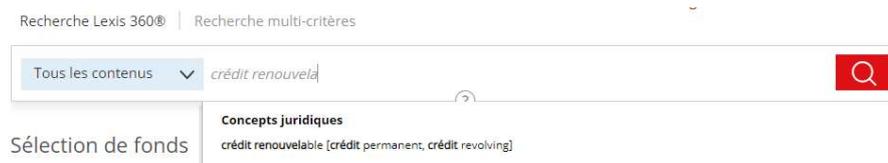
Si la requête est un concept du thesaurus, alors tous les dictionnaires sont appliqués.

Si la requête est un mot-clé, uniquement les dictionnaires linguistiques sont appliqués.

Pour rappel, nous disposons des dictionnaires suivants :

- Dictionnaire des synonymes extraits du thesaurus
- Dictionnaire des sigles
- Dictionnaire des appellations de loi
- Dictionnaire des appellations d'arrêts
- Dictionnaire des mots composés à tiret
- Dictionnaire des caractères spéciaux
- Dictionnaire des unités de mesure
- Dictionnaire des monnaies
- Dictionnaire des dates
- Dictionnaire des flexions

Exemple 1 :



« crédit renouvelable » est un concept du thesaurus. Tous les dictionnaires sont appliqués pour enrichir la recherche.

Les termes recherchés sont donc les suivants : crédit renouvelable, crédit, crédits, renouvelable, renouvelables, renouvelable crédit, renouvelables crédits, crédit permanent, crédits permanents, crédit revolving et crédits revolving.

« crédit permanent » et « crédit revolving » sont des synonymes de « crédit renouvelable ». L'ordre des mots est pris en compte pour les synonymes. En effet, on ne peut pas trouver « permanent » et « revolving », ni « permanent crédit » et « revolving crédit » dans un document avec cette recherche de départ.

Exemple 2 :

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Q

Périmètre de la recherche ▼ Tous les contenus

Ici, « support publicitaire » n'est pas un concept du thésaurus. Seuls les dictionnaires linguistiques sont appliqués.

Les termes recherchés sont les suivants : support, supports, publicitaire, publicitaires, support publicitaire, publicitaire support, publicitaires supports.

10

Qu'est-ce que le moteur recherche lorsque nous utilisons un verbe à l'infinitif ?

16. Dans la majorité des cas, si un verbe à l'infinitif en recherche générale est saisi, le moteur recherche toujours les mêmes formes :

- 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} personne du singulier
- 3^{ème} personne du pluriel
- Le participe passé
- Le participe présent

Exemple : pour le verbe *lancer* : lance, lances, lancent, lancé, lancée, lancés, lancées, lançant

Il existe des exceptions car le fait de prendre en compte les différentes formes du verbe génère parfois beaucoup de bruit.

Par exemple, le verbe *monter* a été supprimé du dictionnaire de flexions, et on a gardé uniquement les formes : *montant, montants*.

Comment fonctionne la priorisation des opérateurs ?

17. Il existe sur la recherche simple trois opérateurs : ET, OU, SAUF

L'opérateur ET est induit par l'espace

L'opérateur OU donne une alternative entre plusieurs mots.

L'opérateur SAUF permet d'exclure un terme. Il doit être placé en fin d'équation de recherche

Il existe une priorisation entre les différents opérateurs :

1. OU
2. ET
3. SAUF

NB : Il n'est pas utile et pertinent d'utiliser l'opérateur ET puisqu'il est appliqué par défaut. L'utilisation de cet opérateur génère une requête complexe pour laquelle le calcul de la pertinence est différent d'une requête sans opérateur.

Comment fonctionne l'opérateur SAUF ?

18. L'opérateur SAUF permet d'exclure un terme de recherche.

19. En recherche générale, le SAUF peut s'écrire de deux manières :

- a SAUF b SAUF c
- a SAUF b OU c

Exemples :

Bail commercial SAUF dérogatoire SAUF courte durée

Bail commercial SAUF dérogatoire OU courte durée

Comment fonctionne la recherche exacte ?

20. La recherche exacte se déclenche lorsqu'on ajoute des guillemets aux termes de la recherche.

Exemple :

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Tous les contenus ▼ "adoption simple" 

21. Le moteur retourne les documents contenant tous les termes recherchés dans l'ordre exact de la saisie.

Les mots vides tels que de, le tiret, le point ne sont pas pris en compte même avec les guillemets.

Aucun dictionnaire n'est appliqué, aucun enrichissement n'est effectué.

La recherche exacte n'est pas sensible aux accents ni à la casse.

Exemple :

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Tous les contenus ▼ "bail commercial"

22. Cette requête ramène uniquement des documents contenant l'expression exacte. En aucun cas, un document ne contenant que *bail* ou que *commercial* ou encore *baux commerciaux*, *baux*, *commerciaux* ne doit remonter dans la liste de résultats.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Tous les contenus ▼ "assurance-vie" 

Cette requête retourne les documents contenant *assurance-vie* ou *assurance vie*.

12

Recherche Lexis 360 par référence exacte

23. La recherche par référence exacte vous permet de retrouver un document précis en tapant sa référence dans Recherche Lexis 360. Il apparaîtra en tête de la liste de résultat une cartouche bleue « Souhaitez-vous consulter ? ». Cliquez sur le lien pour accéder au document.

Souhaitez-vous consulter ? :
Code de commerce - Article L. 145-2

Recherche d'une loi

24. Pour rechercher une loi, nous vous conseillons d'utiliser son numéro et non son nom.

Exemple : Pour la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin 2, il est préférable de faire une recherche à partir de son numéro : 2016-1692.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ "2016-131" 

+ de 500 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :
Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de ...

Il est également possible de chercher un texte de loi par son numéro NOR.

Exemple : MAEJ1240117L

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ MAEJ1240117L Q

Souhaitez-vous consulter ? :
LOI n° 2015-106 du 3 février 2015 autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération...

13

Recherche d'un article de code

25. Vous pouvez rechercher un article de code directement depuis la barre de recherche Lexis 360.

Pour cela, Il n'est pas nécessaire de mentionner le mot article. En revanche, la partie législative ou réglementaire du code doit être mentionnée en majuscule (L ou R ou D) suivie d'un espace puis le numéro d'article et enfin le code.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ L 145-5 Code de commerce Q

+ de 500 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :
Code de commerce - Article L. 145-5

Il est possible d'utiliser des abréviations pour le nom du code.

Exemple : Code général des impôts : CGI

Recherche d'un arrêt

26. À partir de la barre de Recherche Lexis 360, il est possible de retrouver un arrêt ainsi que sa bibliographie (tous les documents où l'arrêt est mentionné sur la base) à partir de son numéro de pourvoi ou de répertoire général pour les arrêts des cours d'appel.

27. **Pour la Cour de cassation**, il faut préciser le numéro de pourvoi : Ne précisez donc pas l'année mais saisissez les points et les tirets. Utilisez les guillemets afin de trouver seulement la bibliographie associée.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ "13-15.862" 

20 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Encyclopédies - Synthèses JurisClasseur (2)

Encyclopédies (9)

Formules et modèles (1)

Jurisprudence (2)

Pratique (2)

Reuves (8)

Web

Date ▼

Indifférent

Moins d'un an

Souhaitez-vous consulter ? :
Cour de cassation, Chambre commerciale, 17 Mars 2015 - n° 13-15.862

Trier par : **Pertinence** | Date

- Synthèse - Brevetabilité des inventions
10/07/2019 JCl. Brevets
... , n° 980, III, p. 1056 ; Propr. industr. 2013, chron. 9, obs. E. Py. - rejet du pourvoi, Cass. com., 17 mars 2015, n° 13-15.862 ; JurisData n° 2015-006046 ; Propr. industr. 2015, chron. 11, n° 10, obs. E. Py.). En conséquence, la formalisation de l'obligation de confidentialité dans un ...
- Synthèse - Contrats relatifs aux connaissances scientifiques et techniques
23/06/2017 JCl. Brevets
... , n° 13/05047, préc. - Cass. com., 17 mars 2015, n° 13-15.862 ; JurisData n° 2015-006046). 53. - Il en résulte que le contrat qui a pour ... 13-19.307 ; JurisData n° 2015-006044. - Cass. com., 17 mars 2015, n° 13-15.862 ; JurisData n° 2015-006046. - CA Lyon, 1re ch. civ., sect. A, 19 déc ...

14

28. **Pour les décisions du Conseil d'État**, il n'est pas nécessaire de mettre des guillemets.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ 372097 

25 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Encyclopédies (3)

Jurisprudence (4)

Reuves (20)

Web

Date ▼

Indifférent

Moins d'un an

Moins de cinq ans

Période précise

Date précise

Souhaitez-vous consulter ? :
Conseil d'État, 9e et 10e sous-sections réunies, 15 Avril 2016 - n° 372097

Trier par : **Pertinence** | Date

- Conseil d'État, 9e et 10e sous-sections réunies, 15 Avril 2016 - n° 372097
15/04/2016 Analyse JurisData | Décision | Publié
Fiscalité internationale, contrôle des prix de transfert, contrat de distribution, conclusion du contrat entre une société de droit français et une société de droit suisse, lien de dépendance entre les sociétés (oui), appréciation du lien de dépendance, lien capitalistique (non), ...
- F-8660 : FISCALITÉ INTERNATIONALE. - Fraude et évasion fiscales. - Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale
01/01/2019 D.O Fiscal
... fait (lien contractuel, relations particulières entre les sociétés) (BOI-BIC-BASE-80-20, 2 sept. 2015, § 60 ; CE, 15 avr. 2016, n° 372097 ; Dr. fisc. 2016, n° 51-52, comm. 676). 50. - Par exception, l'Administration est dispensée de prouver le lien de dépendance lorsque le transfert s' ...

29. **Pour rechercher des arrêts de cours d'appel**, différentes formes d'écriture sont possibles mais le numéro de RG et le siège de la cour d'appel sont des éléments essentiels.

Exemples : Cour d'appel Lyon 19/12/2012 12/08284
 Douai 11/08413
 CA Lyon chambre sociale B du 19 décembre 2012 n° 12/08284

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ CA Lyon chambre sociale B du 19 décembre 2012 n° 12/08284 Q

Souhaitez-vous consulter ?
 Cour d'appel, Lyon, Chambre sociale B, 19 Décembre 2012 - n° 12/08284

15

30. **Pour la jurisprudence européenne**, différentes formes d'écriture sont possibles mais doivent être obligatoirement mentionnés dans la requête : la juridiction et le numéro de décision

Exemple : TICE, T-388/04
 CJCE aff. C-250/09 ; C-268/09
 CEDH, 6 avril 2017, 79885/12 ; 52471/13 ; 52596/13

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ CEDH, 6 avril 2017, 79885/12 ; 52471/13 ; 52596/13 Suggestions Q

18 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ?
 Cour européenne des droits de l'homme, 6 Avril 2017 - n° 52471/13

31. **Pour les décisions des autorités administratives indépendantes**, il est possible d'utiliser la barre de recherche Lexis 360 pour les décisions rendu par l'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL), l'autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), Défenseur des droits, l'autorité de la concurrence et l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Différentes formes d'écriture sont possibles mais il est impératif de mentionner le nom de l'autorité et le numéro de la décision.

Exemples : Défenseur des droits du 18 février 2016 MDL-2016-001
 Défenseur des droits n° 2017-113
 ARJEL 2016-045
 Autorité de la concurrence n° 16-DCC-199 du 7 décembre 2016
 Aut. conc. 16-DCC-209
 ARCEP 2015-0303

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ ARCEP2015-0303 Suggestions 

2 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :

Décision n° 2015-0303 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date ...

16

Recherche d'un numéro JurisData

32. En utilisant la recherche Lexis 360, il est possible de retrouver un arrêt par son numéro d'analyse JurisData.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ 2019-011874 

1 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :

Cour de cassation, 3e chambre civile, 4 Juillet 2019 - n° 17-31.058

Recherche d'une référence encyclopédique

33. En utilisant la recherche Lexis 360, il est possible de rechercher une référence encyclopédique en mentionnant l'encyclopédie du JurisClasseur et le numéro du fascicule.

Exemples : JCI Bail à loyer, Fasc. 505
 JCI Commercial, Synthèse 10
 JCI Notarial Formulaire, V° partage, fasc. 175
 JCI Civil code, Art. 9, Fasc 10

17

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ JCI Civil code, Art. 9, Fasc 10 

+ de 500 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :
 Art. 9 - Fasc. 10 : JOUISSANCE DES DROITS CIVILS. - Droit au respect de la vie privée. - Définition conceptuelle...

Recherche d'un article de revue

34. En utilisant la recherche Lexis 360, différentes formes d'écriture sont possible mais le nom de la revue, l'année de publication et le numéro de l'article sont indispensables pour que la référence soit reconnue (Cf. Annexe)

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ JCP G 2019 29 

58 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :
 Conseil d'État - Arrêts A du Conseil d'État et P de la Cour de cassation du 10 au 23 décembre 2018 - Veille...

Recherche d'une convention collective

35. En utilisant la recherche Lexis 360, vous pouvez directement retrouver une convention collective. Plusieurs formes d'écritures sont possibles néanmoins il faut soit la titre de

la convention collective soit le numéro IDCC qui doit impérativement être composé de 4 chiffres.

Exemples : convention collective de la Pharmacie d'officine

IDCC 0045

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ IDCC 0045 Q

5 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :
Convention collective nationale du Caoutchouc - Fiche synthétique

18

Recherche d'une référence BOFIP

36. Pour réaliser des recherches à partir de vos références de BOFIP, il suffit de mettre votre référence en majuscule avec les tirets. Il n'est pas nécessaire de renseigner une date.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères Créer une veille | Sauvegarder la recherche

Tous les contenus ▼ BOI-BNC-RICI Suggestions Q

+ de 500 résultats

Affinez votre recherche

Sources ▼

Souhaitez-vous consulter ? :
BOFIP - BNC - Réductions et crédits d'impôt

Recherche multi-critères

37. Depuis la page d'accueil ou l'onglet Recherche vous pouvez accéder à une recherche multi-critères en cliquant sur le lien positionné dans la zone de recherche.

Recherche Lexis 360® | Recherche multi-critères

Tous les contenus ▼

ET ▼
 ET ▼

+ Mots ou expressions

Titre

Date Toutes les périodes ▼



Les champs

38. Pour formuler votre recherche, commencez par choisir les mots et expressions significatifs en sélectionnant ensuite l'opérateur de votre choix.

Chaque mot ou expression saisi dans les 5 zones « mots ou expressions » sera recherchée de manière exacte : seuls les mots saisis dans cet ordre seront recherchés.

Il n'y aura aucune gestion automatique des singulier/pluriel, féminin/masculins ou intervention des dictionnaires. Par contre, le moteur ne tiendra pas compte des caractères accentués ou non, même en recherche exacte.

Les opérateurs

39. Les opérateurs disponibles sont :

- ET
- OU
- SAUF
- Proximité 5 mots
- Proximité 15 mots

Les opérateurs de proximités sont utilisables une fois.

Recherche dans le titre

40. La recherche dans les titres fonctionne comme une recherche classique : gestion des singuliers/pluriels, masculins/féminins, flexion des verbes, appel aux dictionnaires, opérateurs booléens ET, OU SAUF.

Date

41. Dans la recherche multi-critères, la recherche par le champ Date trie les résultats en fonction de leur date de chargement sur le site et non pas en fonction de la date du document.

Rechercher dans une sélection de sources

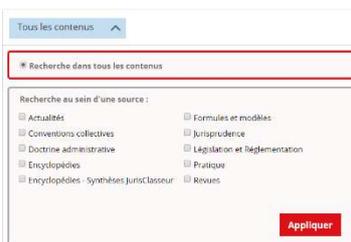
42. Cette fonctionnalité permet à l'utilisateur de restreindre sa recherche à un périmètre donné.

Recherche dans toutes les sources

43. Par défaut, la recherche Lexis 360 se fait dans tous les contenus. Vous pouvez le vérifier grâce à la sélection de sources de la recherche qui indiquera Tous les contenus.

20

Vous pouvez en dépliant le menu Tous les contenus réaliser une recherche au sein d'une ou plusieurs sources.



Recherche parmi les contenus d'une sélection

44. Il est possible de présélectionner des sources mais aussi des thèmes sur lesquels porteront votre recherche.

Créer une sélection



Certaines sélections ont été réalisées par notre rédaction

Vous pouvez vous créer vos propres sélections.

Votre sélection peut porter sur les contenus, les thèmes ou la période.

Attention : la recherche par le champ Date trie les résultats en fonction de la date du document.

Sélectionnez des sources, des thèmes et une période

Sélection de sources

Toutes les sources

- Actualités
- Conventions collectives
- ☐ Doctrine administrative
- ☐ Encyclopédies
- Encyclopédies - Synthèses JurisClasser
- Formules et modèles

Sélection de thèmes

Tous les thèmes

- Biens et patrimoine
- Contrats, responsabilité civile et assurances
- Droit commercial et des sociétés
- Droit économique et financier
- Droit International
- Droit pénal et procédure pénale

Date

Toutes les périodes

Nom de la sélection

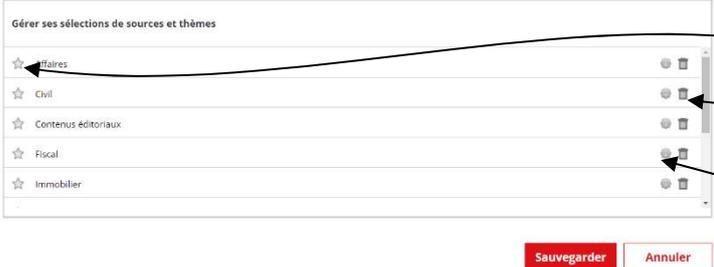
Appliquer par défaut

Appliquer sans enregistrer
Enregistrer
Annuler

Donnez un nom à votre sélection et enregistrez-la pour pouvoir la retrouver ultérieurement.

Gérez vos sélections

45. Le lien Gérer mes sélections permet de :



Choisir une sélection par défaut

Supprimer vos sélections

Modifier le paramétrage de votre sélection

EXPLOITEZ VOS RESULTATS

46. Cliquez sur l'icône Loupe pour obtenir la liste de vos résultats. Il n'existe pas de limite en nombre de documents recherchés. Il vous est indiqué en haut à gauche si vous avez plus de 500 résultats ou moins.

La liste de résultats

47. Par défaut, le moteur remonte tous les mots-clés de votre recherche avec une proximité de 500 mots.

Pour chaque document trouvé, l'affichage des mots de votre recherche apparaît en bleu, suivis et précédés des mots environnants. Chaque mot trouvé dans le document est un lien ; il vous permettra d'accéder directement au document ouvert à l'endroit où ce mot a été trouvé.

Classement de la liste de résultats

Par pertinence

48. La recherche Lexis 360 intègre des algorithmes de recherche et de tri d'affichage des documents par pertinence, qui prennent en considération :

- la proximité des mots de la recherche au sein de chaque document
- le nombre d'occurrence des mots dans le document
- la place des mots de recherche dans le document : titre ou corps de texte

Si la recherche concerne un concept du thesaurus, deux types de recherche seront combinés : la recherche sémantique et la recherche en plein texte.

49. L'ordre d'apparition des documents dans la liste de résultats est le suivant :

- Les documents répondant à la recherche en plein texte et à la recherche couplée plein texte - sémantique apparaissent les premiers, selon les critères de pertinence définis ci-dessus.
- Les documents ne répondant qu'à la recherche sémantique apparaissent en fin de liste de résultats.

Par date

50. C'est un classement des résultats par la date du document du plus récent au plus ancien.

Affinez votre recherche

51. Il est possible de rajouter des mots au fur et à mesure de votre recherche.

Il est possible d'affiner votre recherche par la Date ou les sources.

L'ensemble des filtres que vous avez sélectionnés sont affichés en haut à gauche sous « Mes filtres » pour une lecture immédiate.

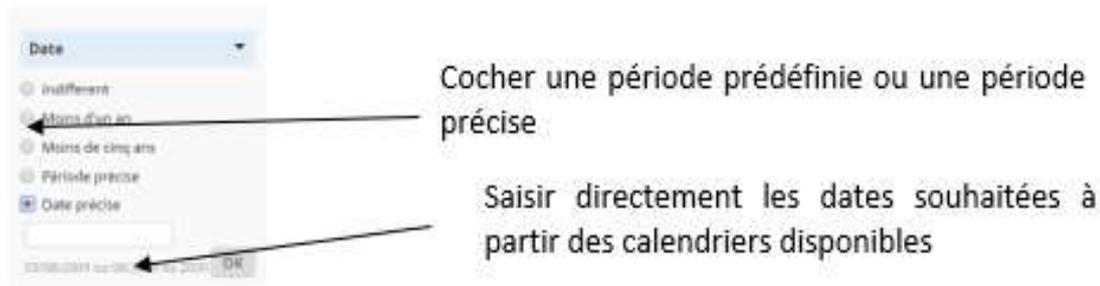
Ces sélections sont également mises en avant dans le menu des filtres.

Par Date

52. Le filtre Date permet de filtrer sur des résultats soit Moins d'un an, soit Moins de cinq ans, soit une date précise ou une période précise, sans perdre le classement par pertinence.

Par défaut, le filtre Date indique que la date en elle-même est indifférente donc pas prise en compte

Pour restreindre la période de recherche, vous pouvez soit :



23

Cliquez ensuite sur OK pour activer le filtre période. La liste de résultat est automatiquement rafraîchie.

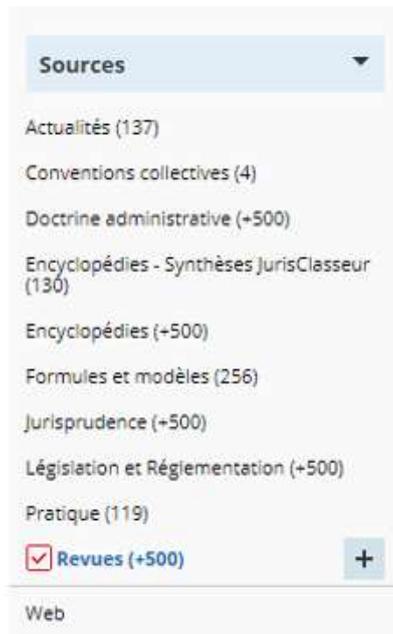
Par sources

53. Le filtre Sources permet de filtrer vos documents en fonction d'une ou plusieurs sources.



Des filtres additionnels sont proposés en fonction des sources sélectionnées afin de permettre une recherche plus fine.

54. Lors de la sélection d'un filtre (en cliquant sur l'intitulé), une case bleue avec un signe + apparaît à droite de l'intitulé pour indiquer que vous pouvez affiner cette sélection.

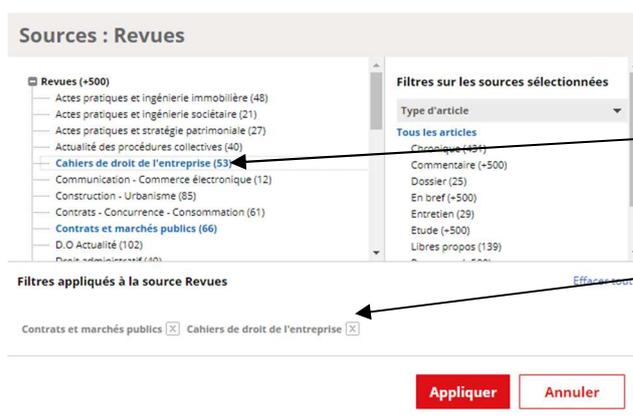


Pour affiner la sélection d'un filtre et accéder à ses éventuels filtres spécifiques :

Cliquez sur le + à droite de l'intitulé

24

Le détail de l'arborescence du filtre et les filtres spécifiques apparaissent dans un encadré au centre de la page.



Sélectionnez vos critères en les cochant dans le menu

Votre sélection est récapitulée en bas de l'encadré

Le bouton « Effacer tout » permet à tout moment d'annuler les sélections.

Lorsque vous avez terminé, cliquez sur le bouton « Appliquer ».

La page de résultats est rafraîchie au fur et à mesure en prenant en compte le ou les nouveau(x) filtre(s) sélectionné(s).

Les critères associés au filtre sont ajoutés dans la zone « Mes filtres ».

Le filtre rattaché au menu observe un icône à gauche du libellé illustrant qu'un sous ensemble de documents sont sélectionnés.

Installez une veille personnalisée

55. La fonctionnalité de veille personnalisée vous permet de rendre automatique et régulière une recherche.

Choisissez vos mots-clés, les fonds que vous souhaitez interroger, puis paramétrez cette recherche de façon à recevoir tout nouveau résultat automatiquement par email.

À partir de la liste de résultats, cliquez sur le lien Créer une veille disponible dans le bloc de recherche en haut à droite.




Donnez un nom à votre veille

Choisissez la fréquence d'envoi : quotidien, hebdomadaire, mensuelle

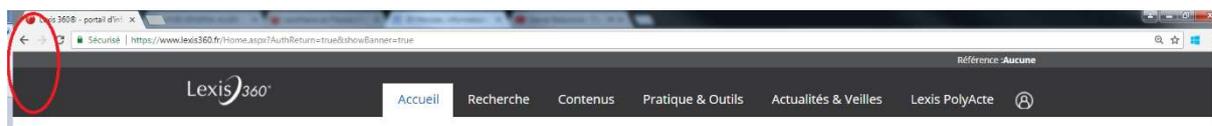
Renseignez votre adresse mail

Le site ne génère pas de mail si vous n'avez pas de résultats.

Si vous souhaitez consulter ou modifier une veille, consultez le paragraphe Onglet Actualités & Veilles.

Consultez les documents et exportez vos documents

56. Attention ! N'utilisez pas la fonction Précédente de votre navigateur.



Vous risquez de voir apparaître un message d'erreur ou bien de voir disparaître votre liste de résultats.

Nous vous recommandons d'utiliser les liens de retour tels que « retour à la liste de résultats » situé en haut à gauche.



a) Visualisez un document

57. Pour visualiser un document de la liste de résultat, cliquez sur le titre du document. Lexis 360 vous propose un affichage complet du document, spécifique à chacune des sources.

Lorsqu'un document est consulté, les termes de la recherche sont affichés en rouge. Ces termes comprennent les termes de la recherche ainsi que les termes associés (synonymes).

Vous pourrez passer au résultat suivant ou précédent en cliquant sur les flèches.

26

b) Créez une alerte

58. Vous pouvez poser une alerte sur les documents Lexis 360® suivants :

- Fiches pratiques,
- Modèles d'actes,
- Fascicules JurisClasseur,
- Synthèses JurisClasseur,
- Conventions collectives.

Ces alertes vous permettent d'être informé(e) en temps réel de toute modification apportée à ces documents. Au choix, vous pouvez recevoir un e-mail dès qu'une modification est effectuée, ou consulter l'ensemble de vos alertes dans le module Veilles et alertes proposé dans l'onglet Actualités & Veilles

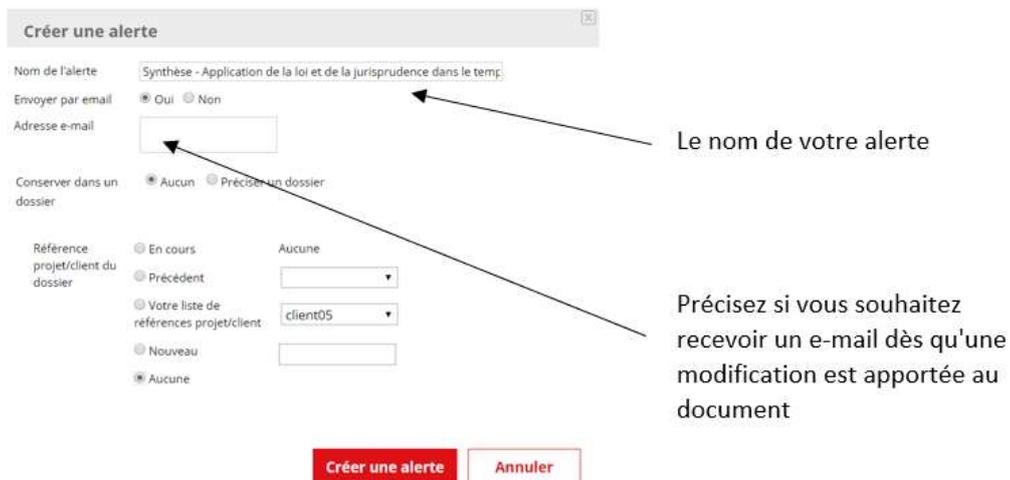
59. Pour poser une alerte sur un document :

Cliquez sur ALERTE EN CAS DE MISE À JOUR situé en haut à droite de la page,



The screenshot shows a document page with the following elements:

- Top right: "1 sur 1" page indicator.
- Left sidebar: "ACCÉDER AU PLAN" button and a "SOMMAIRE" section with sub-items "Essentiel" and "Orientation".
- Main content area:
 - Title: "Synthèse - Loi et responsabilités pénales"
 - Date de fraîcheur: "26 juin 2019"
 - Section: "Essentiel"
 - Author: "Patrick MAISTRE du CHAMBON"
 - Biography: "Professeur émérite de l'université de Grenoble II", "Doyen honoraire de la faculté de droit de Grenoble", "Président honoraire de la Conférence des doyens"
 - Subject: "Loi et responsabilités pénales"
- Right sidebar:
 - Search box: "Recherche dans le document"
 - Actions: "IMPRIMER", "TÉLÉCHARGER", "PARTAGER"
 - Alert button: "ALERTE EN CAS DE MISE À JOUR" (highlighted with a red circle)
 - Folder icon: "AJOUTER AU DOSSIER"



Le nom de votre alerte

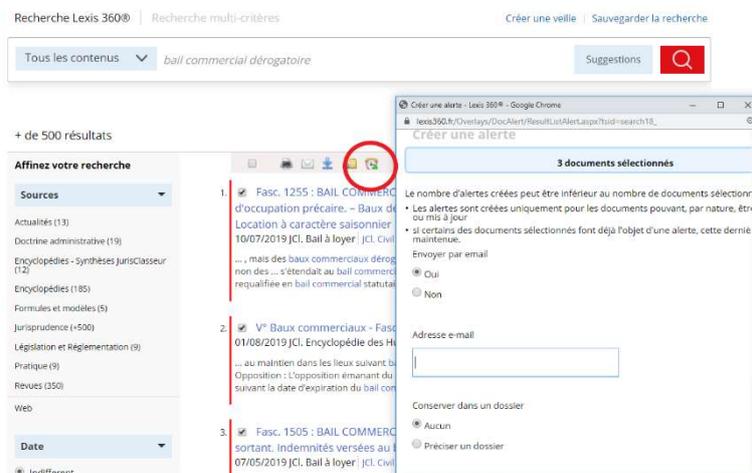
Précisez si vous souhaitez recevoir un e-mail dès qu'une modification est apportée au document

27

60. Vous pouvez poser plusieurs alertes en même temps à partir d'une liste de résultats.

Cochez-la ou les cases dans votre liste de résultats correspondant aux documents qui vous intéressent. Lors de votre navigation tout le long de la liste de résultat et du changement de page, les alertes sélectionnées sont conservées.

Cliquez sur l'icône « réveil » située en haut de la liste de résultat



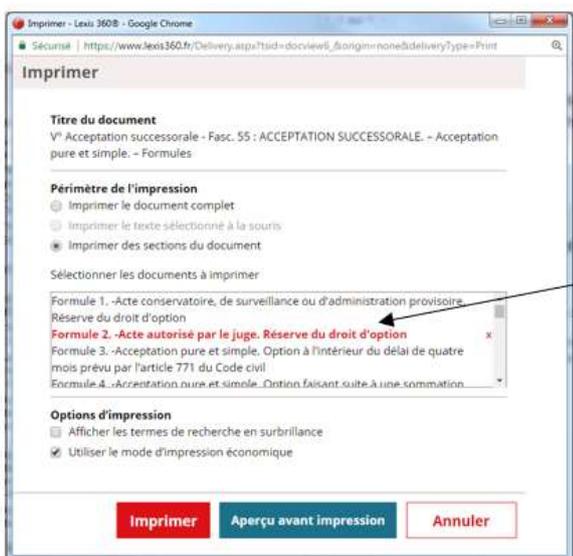
61. Le nombre d'alertes créées peut être inférieur au nombre de documents sélectionnés : les alertes sont créées uniquement pour les documents pouvant, par nature, être modifiés ou mis à jour. Dans ce cas, un message vous avertira si les documents sélectionnés dans la liste de résultat peuvent faire l'objet d'une alerte. Si certains des documents sélectionnés font déjà l'objet d'une alerte, cette dernière sera maintenue.

c) Imprimez

62. Pour imprimer un document, il faut cliquer sur IMPRIMER



Il est possible d'imprimer la totalité du document ou seulement des sections du document comme dans un fascicule de formules par exemple.



Cliquez sur la formule choisie

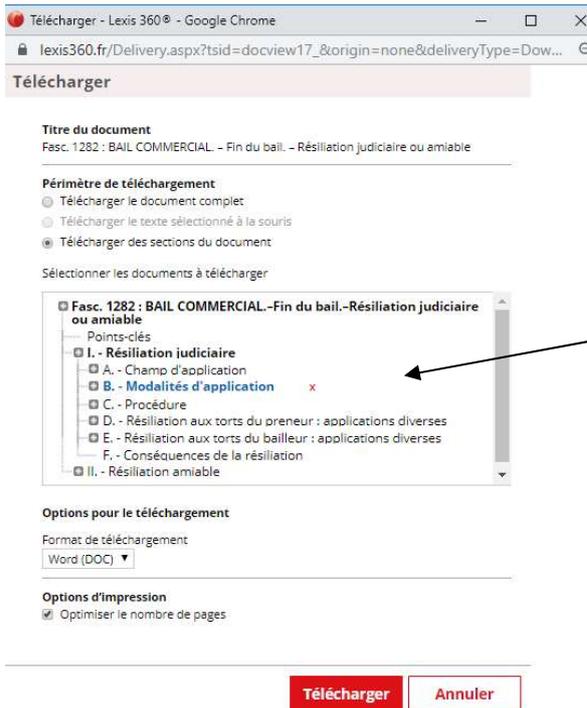
Téléchargez

63. Il est possible de télécharger des documents soit au format Word ou PDF en cliquant sur TÉLÉCHARGER



Il est possible de télécharger l'intégralité du document ou seulement des sections.

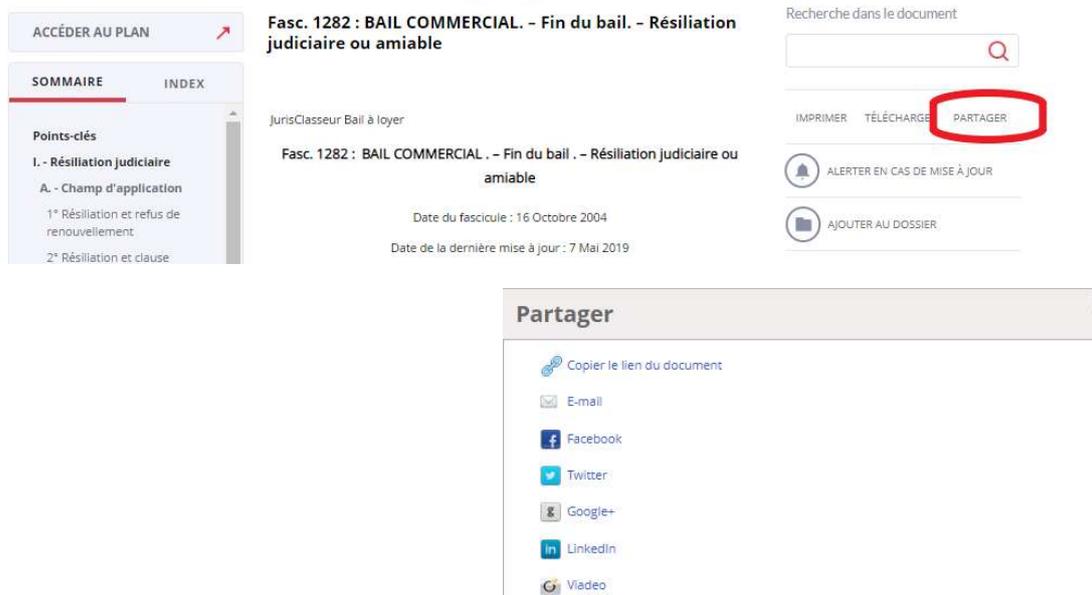
Il est possible de choisir dans les fascicules de télécharger que des sections du document.



Cliquez sur la partie choisie

Envoyez par mail

64. Vous pouvez envoyer nos documents par mail en cliquant sur Partager puis sur l'icone E-mail.



Vous pouvez envoyer l'intégralité du document ou seulement des sections du document.

Ajoutez aux dossiers

65. Sur l'ensemble du site, que ce soit depuis la liste de résultats, ou en consultant un document, vous pouvez à tout moment ajouter à un dossier en cliquant sur l'icône dossier (depuis la liste de résultats ou un document).



The screenshot shows a document page with the following elements:

- Top left: "ACCÉDER AU PLAN" button.
- Left sidebar: "SOMMAIRE" and "INDEX" tabs, with "SOMMAIRE" selected. Below it, "Points-clés" section includes "I. - Résiliation judiciaire" and "A. - Champ d'application".
- Main content: "Fasc. 1282 : BAIL COMMERCIAL. - Fin du bail. - Résiliation judiciaire ou amiable". Below this, "JurisClasseur Bail à loyer" and "Fasc. 1282 : BAIL COMMERCIAL. - Fin du bail. - Résiliation judiciaire ou amiable" are listed. Metadata includes "Date du fascicule : 16 Octobre 2004" and "Date de la dernière mise à jour : 7 Mai 2019".
- Top right: "Recherche dans le document" search bar.
- Right side: "IMPRIMER", "TÉLÉCHARGER", and "PARTAGER" buttons. Below them, "ALERTER EN CAS DE MISE À JOUR" and "AJOUTER AU DOSSIER" buttons. The "AJOUTER AU DOSSIER" button is highlighted with a red rectangle.

30

Pour lancer cet enregistrement sur notre base, vous devez cliquer sur la case à cocher correspondant au document sélectionné et compléter le formulaire qui apparaît.

Ajouter les éléments à un dossier ✕

Éléments

Sélectionner un dossier ci-dessous pour y ajouter vos éléments :

Classer dans un dossier

Mes dossiers (5)

- autorité parentale (2)
- fi (1)
- notaires (3)
- prestation compensatoire (6)

Nouveau dossier

Les éléments que vous ajoutez à ce dossier seront associés à la référence projet/client suivante : Aucune référence projet/client.
[Modifier la référence](#)

Ajouter au dossier
Annuler

66. Si vous souhaitez effectuer l'une de ces actions sur un ensemble de documents, vous devez les sélectionner puis cliquer sur l'un des icônes visibles en haut à gauche de la liste de résultats ou du dossier.

Partagez

Utilisez les liens hypertextes

67. Chaque document est visé par des permaliens qui permettent d'envoyer seulement un document.



ACCÉDER AU PLAN

SOMMAIRE INDEX

Points-clés

I. - Résiliation judiciaire

A. - Champ d'application

1° Résiliation et refus de renouvellement.

2° Résiliation et clause

Fasc. 1282 : BAIL COMMERCIAL. - Fin du bail. - Résiliation judiciaire ou amiable

JurisClasseur Bail à loyer

Fasc. 1282 : BAIL COMMERCIAL . - Fin du bail . - Résiliation judiciaire ou amiable

Date du fascicule : 16 Octobre 2004

Date de la dernière mise à jour : 7 Mai 2019

Recherche dans le document

IMPRIMER TÉLÉCHARGER **PARTAGER**

ALERTER EN CAS DE MISE À JOUR

AJOUTER AU DOSSIER

31

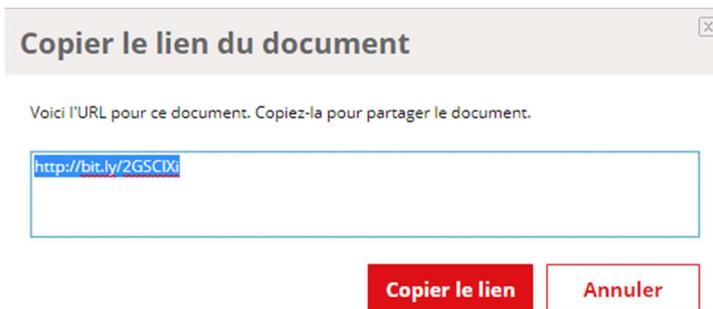


Partager

Copier le lien du document

E-mail

Cliquez sur Copier le lien du document



Copier le lien du document

Voici l'URL pour ce document. Copiez-la pour partager le document.

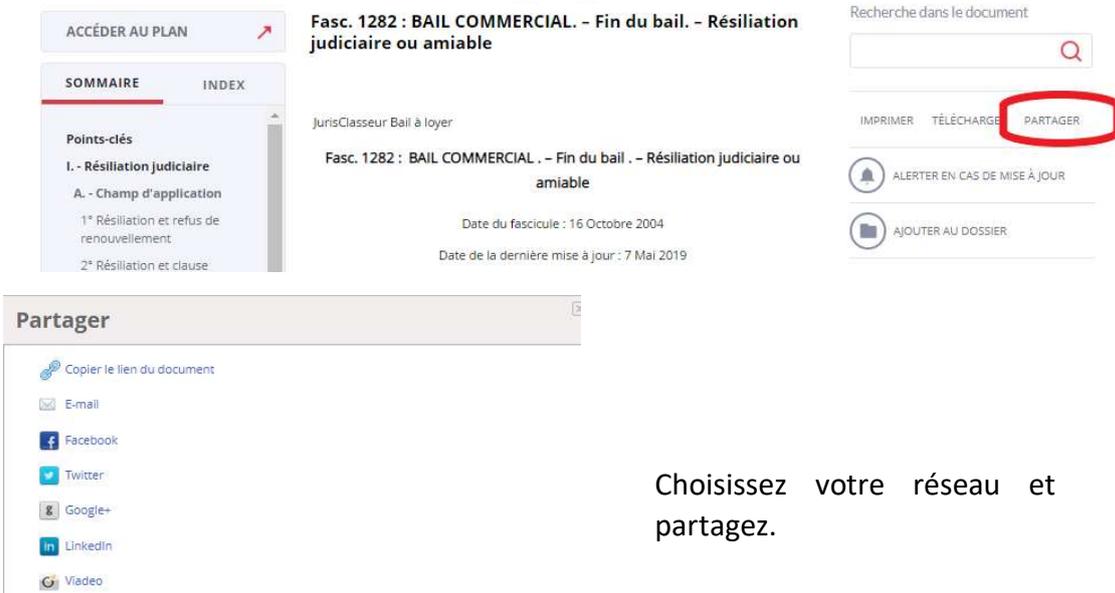
<http://bit.ly/2GSCIXi>

Copier le lien Annuler

Cliquez sur Copier le lien puis insérez dans vos documents.

Les réseaux sociaux

68. Pour partager des liens vers nos contenus sur les réseaux sociaux, cliquez sur l'icône de partage.



The screenshot shows a document page with a sharing menu open. The document title is "Fasc. 1282 : BAIL COMMERCIAL. - Fin du bail. - Résiliation judiciaire ou amiable". The sharing menu is titled "Partager" and lists several options: "Copier le lien du document", "E-mail", "Facebook", "Twitter", "Google+", "LinkedIn", and "Viadeo". The "PARTAGER" button in the document's action bar is highlighted with a red circle.

ACCÉDER AU PLAN

SOMMAIRE INDEX

Points-clés

I. - Résiliation judiciaire

A. - Champ d'application

1° Résiliation et refus de renouvellement.

2° Résiliation et clause

Fasc. 1282 : BAIL COMMERCIAL. - Fin du bail. - Résiliation judiciaire ou amiable

JurisClassiseur Bail à loyer

Fasc. 1282 : BAIL COMMERCIAL. - Fin du bail. - Résiliation judiciaire ou amiable

Date du fascicule : 16 Octobre 2004

Date de la dernière mise à jour : 7 Mai 2019

Recherche dans le document

IMPRIMER TÉLÉCHARGER PARTAGER

ALERTER EN CAS DE MISE À JOUR

AJOUTER AU DOSSIER

Partager

Copier le lien du document

E-mail

Facebook

Twitter

Google+

LinkedIn

Viadeo

Choisissez votre réseau et partagez.

III. La recherche par fonds

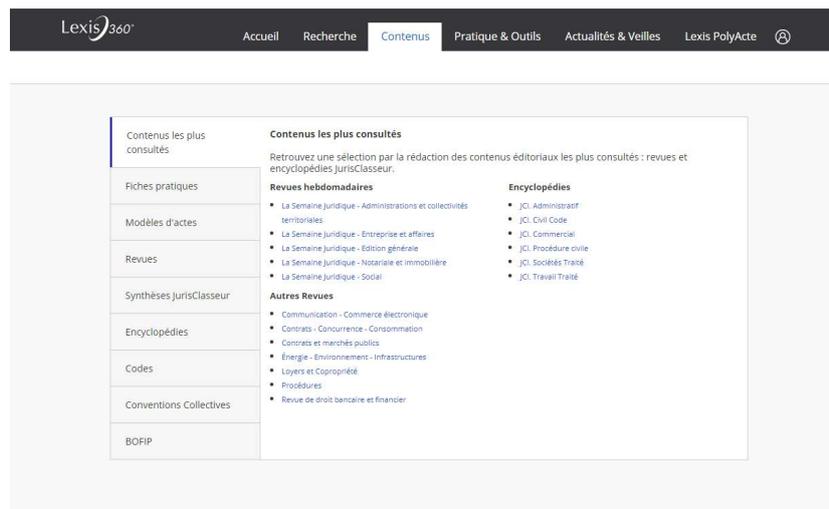
69. L'onglet Recherche vous permet de faire de la recherche par mots-clés dans des modules dédiés à chacun de nos contenus en proposant des champs de recherche adaptés.

CONTENUS LES PLUS CONSULTÉS

33

70. Lorsque vous cliquez sur l'onglet Contenus, la page affiche les contenus les plus consultés par l'ensemble de nos utilisateurs selon la rédaction.

Cette page est figée et ne peut être personnalisée.

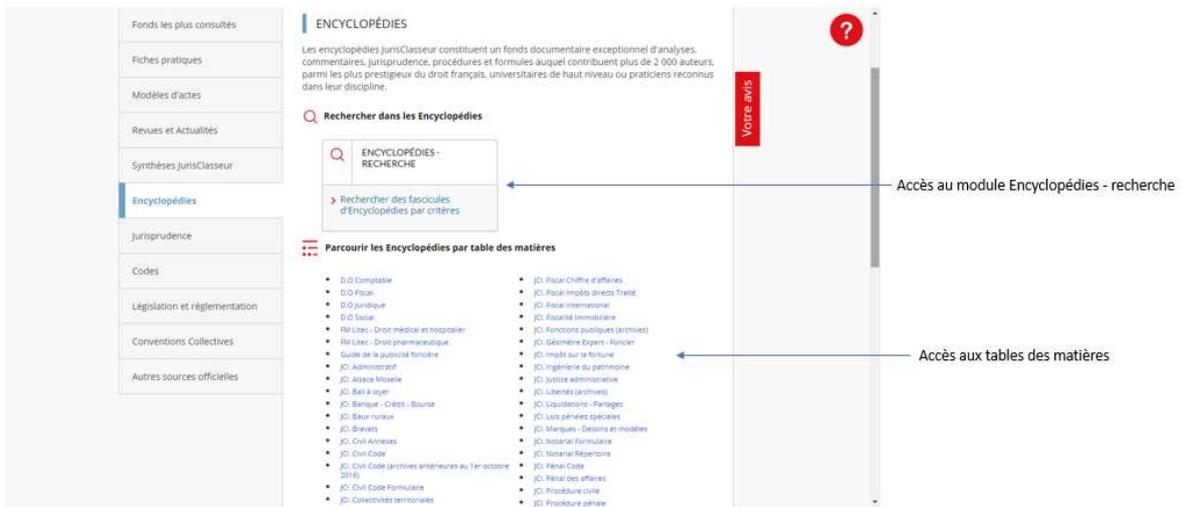


The screenshot shows the LexisNexis 360 interface. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Recherche', 'Contenus', 'Pratique & Outils', 'Actualités & Veilles', and 'Lexis PolyActe'. The main content area is titled 'Contenus les plus consultés' and features a left-hand navigation menu with items like 'Fiches pratiques', 'Modèles d'actes', 'Revue', 'Synthèses JurisClasseur', 'Encyclopédies', 'Codes', 'Conventions Collectives', and 'BOFIP'. The main content area is divided into three columns: 'Contenus les plus consultés' (with a sub-section 'Retrouvez une sélection par la rédaction des contenus éditoriaux les plus consultés : revues et encyclopédies JurisClasseur'), 'Revue hebdomadaire' (listing various issues of 'La Semaine Juridique'), and 'Encyclopédies' (listing specific legal encyclopedias like 'JCI Administratif', 'JCI Civil Code', etc.).

LES ENCYCLOPÉDIES

71. Les encyclopédies constituent un fonds documentaire exceptionnel de textes, commentaires, jurisprudence, procédures et formules auquel contribuent plus de 2 000 auteurs.

72. Ces collections sont organisées en fascicules. Ces fascicules sont refondus régulièrement ; la version du fascicule disponible est toujours la plus actuelle, et la date de mise à jour du document apparaît généralement en milieu au-dessous du titre.



ENCYCLOPÉDIES

Les encyclopédies JurisClasser constituent un fonds documentaire exceptionnel d'analyses, commentaires, jurisprudence, procédures et formules auquel contribuent plus de 2 000 auteurs, parmi les plus prestigieux du droit français, universitaires de haut niveau ou praticiens reconnus dans leur discipline.

Rechercher dans les Encyclopédies

ENCYCLOPÉDIES-RECHERCHE

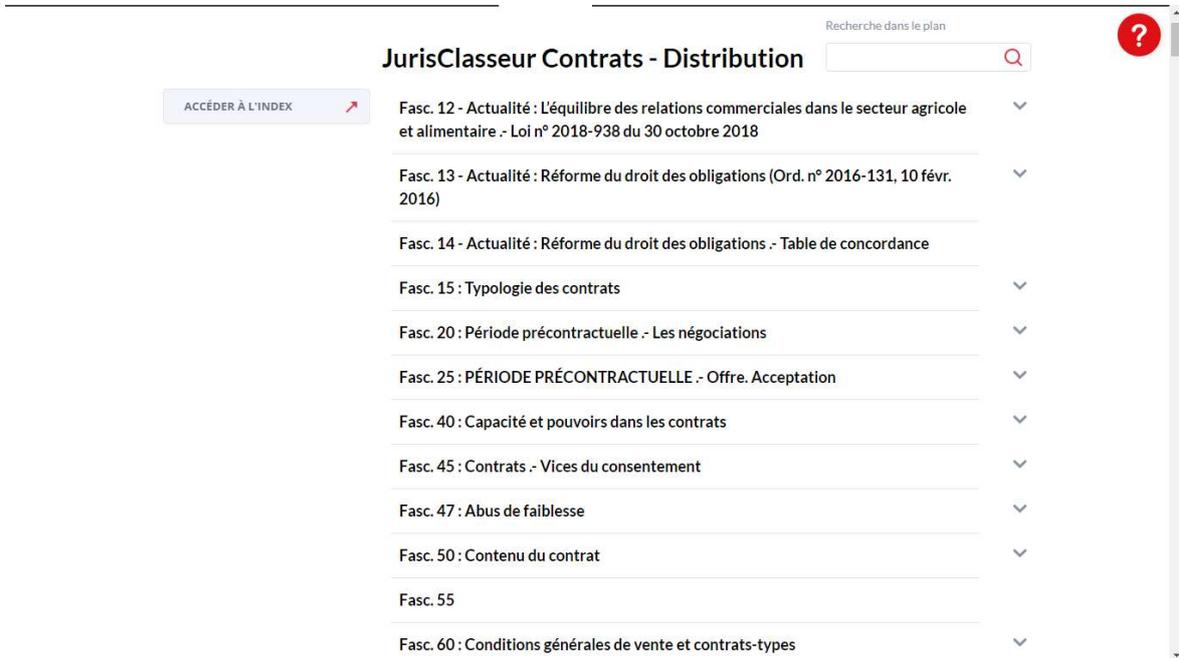
Rechercher des fascicules d'Encyclopédies par critères

Parcourir les Encyclopédies par table des matières

- D.O. Comptable
- D.O. Fiscal
- D.O. Juridique
- D.O. Social
- RM Lits - Droit médical et hospitalier
- Rég.Lits - Droit pharmaceutique
- Guide de la publicité foncière
- J.O. Administratif
- J.O. Alsace Moselle
- J.O. Sar à Alger
- J.O. Banque - Crédits - Bourse
- J.O. Beau nuroux
- J.O. Brevets
- J.O. Civil Alerteas
- J.O. Civil Code
- J.O. Civil Code (archives antérieures au 1er octobre 2016)
- J.O. Civil Code Formulaire
- J.O. Collectivités territoriales
- J.O. Fiscal Chiffre d'affaires
- J.O. Fiscal Impôts directs Traités
- J.O. Fiscal International
- J.O. Fiscal Immobiliaire
- J.O. Fonctions publiques (archives)
- J.O. Géométrie Expert - Foncier
- J.O. Impôts sur la fortune
- J.O. Ingénierie du patrimoine
- J.O. Justice administrative
- J.O. Libertés (archives)
- J.O. Liquidations - Partages
- J.O. Lois pénales spéciales
- J.O. Marques - Dessins et modèles
- J.O. Notarial Formulaire
- J.O. Notarial Répertoire
- J.O. Pénal Code
- J.O. Pénal des affaires
- J.O. Procédure civile
- J.O. Procédure pénale

Parcourir les encyclopédies par table des matières

73. Pour parcourir une encyclopédie, cliquer sur le titre de l'encyclopédie.



Recherche dans le plan

JurisClasser Contrats - Distribution

ACCÉDER À L'INDEX

- Fasc. 12 - Actualité : L'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. - Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018
- Fasc. 13 - Actualité : Réforme du droit des obligations (Ord. n° 2016-131, 10 févr. 2016)
- Fasc. 14 - Actualité : Réforme du droit des obligations - Table de concordance
- Fasc. 15 : Typologie des contrats
- Fasc. 20 : Période précontractuelle - Les négociations
- Fasc. 25 : PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE - Offre. Acceptation
- Fasc. 40 : Capacité et pouvoirs dans les contrats
- Fasc. 45 : Contrats - Vices du consentement
- Fasc. 47 : Abus de faiblesse
- Fasc. 50 : Contenu du contrat
- Fasc. 55
- Fasc. 60 : Conditions générales de vente et contrats-types

JurisClassueur Contrats - Distribution

Recherche dans le plan

ACCÉDER À L'INDEX

- Fasc. 20 : PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE.-Les négociations
- Fasc. 40 : CAPACITÉ ET POUVOIRS DANS LES CONTRATS
- Fasc. 45 : CONTRATS.-Vices du consentement

Points-clés

I. - Erreur

A. - Erreur entraînant la nullité de l'acte

- 1° Erreur obstacle
- 2° Erreur vice du consentement
 - a) Erreur sur la substance de la chose
 - b) Erreur sur la personne

B. - Erreurs indifférentes

- 1° Erreur sur les mobiles
- 2° Erreur sur la valeur
 - a) Valeur pure
 - b) Valeur et qualité
- 3° Erreur inexcusable

II. - Dol



Le plan de du fascicule dont le document apparait automatiquement.

Vous pouvez réaliser une recherche exacte dans le document

SOMMAIRE

Points-clés

I. - Définition

II. - Stipulation et moment

A. - Stipulation

B. - Moment

1° Mise en œuvre au début de la relation de travail

2° Relation antérieure à l'embauche

3° Travail accompli chez un autre employeur

III. - Durée et renouvellement

A. - Durée

B. - Renouvellement

IV. - Rupture du contrat de travail

A. - Principe : mode autonome

1° Dispositions écartées

2° Règles applicables

B. - Maintien de certaines règles particulières

1° Discrimination

2° Grossesse

3° Accident du maladie du salarié

a) Origine professionnelle

b) Origine non professionnelle

4° Salariés titulaires d'un mandat

5° Application de la procédure d'indemnité de licenciement

Fasc. 17-16 : PÉRIODE D'ESSAI

JurisClassueur Travail Traité

Fasc. 17-16 : PÉRIODE D'ESSAI

Date du fascicule : 15 juillet 2015

Date de la dernière mise à jour : 12 Septembre 2018

Xavier Carsin - Docteur en droit, avocat au bureau de Paris

Mises à jour

Mise à jour du 12/09/2018 - \$31. - Durée et renouvellement. Durée. Fin de période transitoire

Mise à jour du 12/09/2018 - \$25. - Durée et renouvellement. Renouvellement. Conditions

Mise à jour du 12/09/2018 - \$39. - Rupture du contrat de travail. Principe : mode autonome. Dispositions écartées. Démission, licenciement et prise d'acte

Points-clés

- 1.- L'objet de la période d'essai est de permettre à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans les conditions normales d'exécution de son travail et au salarié d'apprécier si les conditions d'emploi lui conviennent (V. n° 1).
- 2.- La période d'essai a pour effet d'écartier pendant une durée limitée les règles légales ou conventionnelles encadrant la rupture du contrat de travail. Pendant la période d'essai, chacune des parties est, sous réserve du respect d'un délai de prévenance, libre de rompre le contrat sans formalité et sans motif, si elle estime l'essai non concluant (V. n° 4).
- 3.- La période d'essai doit être **expressément stipulée** dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail (V. n° 6 à 8).
- 4.- La période d'essai se situe nécessairement au commencement de la relation de travail. Le début de la période d'essai ne peut être différé (V. n° 11 à 13). En revanche, à l'occasion d'un changement de fonctions, une **période probatoire** peut être prévue (V. n° 15 à 18).
- 5.- Le Code du travail fixe la durée maximale de la période d'essai en fonction de la catégorie professionnelle du salarié (V. n° 20) et encadre la possibilité pour les partenaires sociaux de fixer des durées différentes (V. n° 27 à 31). Les

Recherche dans le document

IMPRIMER TÉLÉCHARGER PARTAGER

ALERTER EN CAS DE MISE À JOUR

AJOUTER AU DOSSIER

Des informations relatives à la date du fascicule ainsi qu'à la date de la dernière mise à jour sont disponibles.

Recherche par mots-clés au sein des encyclopédies

74. La recherche sur les encyclopédies s'ouvre par défaut sur ce formulaire.

La recherche lancée porte sur tous les types de fascicules :

- les fascicules de Commentaires ;
- les fascicules de Formules ;
- les Synthèses JurisClasseur

36

Encyclopédies - Recherche

Sélection des encyclopédies

Toutes les Encyclopédies

- O Comptable
- O Fiscal
- O Jurisprudence
- O Social
- FM Léoc - Droit médical et hospitalier
- FM Léoc - Droit pharmaceutique
- Guide de la pratique foncière
- JC Administratif
- JC Atsra Mixte
- JC Bail à loyer
- JC Banque - Crédit - Bourse
- JC Droit bancaire
- JC Droit
- JC Droit Code
- JC Droit Code (incluant amendements au 1er octobre 2016)
- JC Droit Code Formulaires
- JC Collectivités territoriales
- JC Commercial

Type de document

- Commentaires
- Formules
- Synthèses JurisClasseur

Titre/Numéro

Mots-clés

OK

Choisissez le type de document que vous souhaitez consulter.

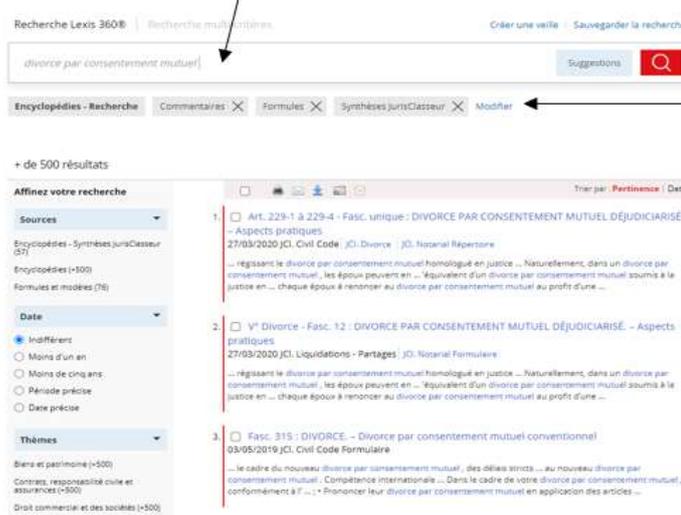
Saisissez les mots de votre recherche.
La formulation de la requête est commune à tous les formulaires. Reportez-vous aux règles de rédaction décrites dans la recherche générale (pages a à b).

Cliquez sur OK pour lancer votre recherche.

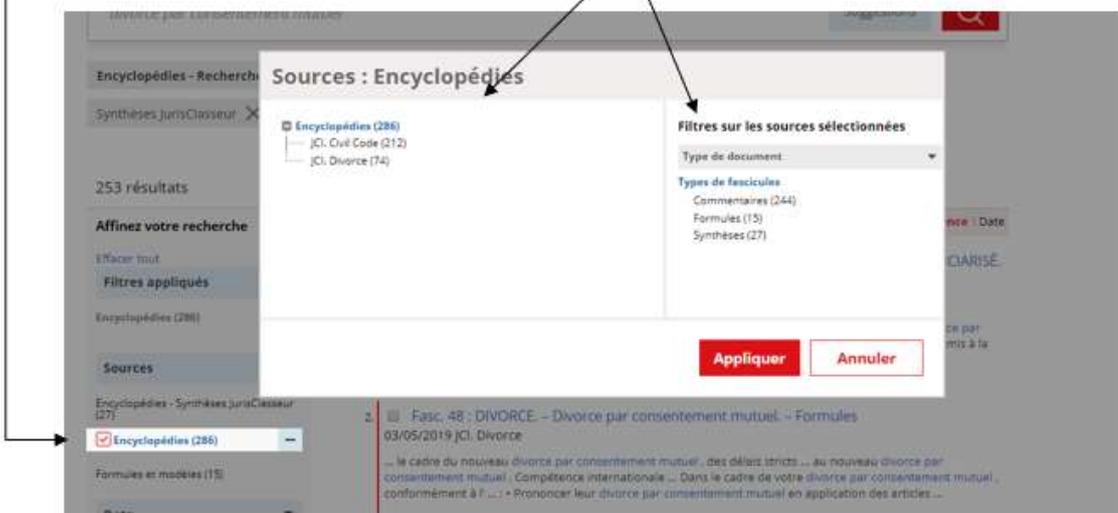
Toutes les fonctionnalités accessibles sur la liste de résultats issue de la recherche générale sont disponibles à l'identique quel que soit le formulaire de recherche initial.

Vous avez toujours la possibilité d'affiner davantage votre recherche et/ou ajouter/supprimer des mots.

Dans la liste de résultats, les filtres appliqués sont affichés. Ils sont modifiables à tout moment.



La répartition par type de documents vous permet d'accéder à un seul type de document de la liste de résultats, aux seules Synthèses, par exemple.



SYNTHESES JURISCLASSEUR

75. Il s'agit d'un nouveau type de fascicule encyclopédique actualisé en continu qui s'ajoute aux fascicules JurisClasseur existants.

Il résume l'état du droit positif d'une matière traitée par plusieurs fascicules d'une encyclopédie (partie Essentiel) et permet ainsi une vue d'ensemble de cette matière.

De plus, la Synthèse répond au besoin de fraîcheur des collections (actualités, sur la droite).

Synthèse - Titres de créance, titres composés, contrats financiers

Date de fraîcheur : 20 Mai 2019

Essentiel

Thierry GRANIER
Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Titres de créance, titres composés, contrats financiers

Depuis la modification de l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier par l'ordonnance n° 2009-15 du 8 janvier 2009, la notion de titre de créance comprend en réalité plusieurs types de titres : les obligations, les titres de créances négociables, les titres participatifs, les certificats de valeur garantie et les warrants.

Les titres de créances les plus traditionnels sont les obligations émises par diverses entités qui souhaitent compléter leur financement par ce type d'emprunt. Il faut noter que contrairement au droit antérieur à la loi n° 1249-2010 de régulation bancaire et financière, il est possible pour un émetteur d'acquiescer et de détenir dans certaines conditions les obligations qu'il a émises.

Quant aux autres titres de créance, ils sont utilisés en fonction d'objectifs particuliers de leurs émetteurs qui peuvent rechercher un refinancement plus ou moins rapide (titres de créances négociables, warrants) ou qui se trouvent engagés dans une OPA (certificats de valeur garantie), les titres participatifs étant réservés aux entreprises du secteur public, parapublic ou mutualiste.

Les titres composés permettent à une société d'émettre des titres donnant accès soit au capital soit à l'attribution de titres de créances, ils sont souvent utilisés pour des opérations d'ingénierie juridique et financière. La difficulté en la matière réside surtout dans leur articulation avec les autres titres émis. En effet, lorsqu'une société émet de nombreuses catégories de titres, il est préférable de veiller à ce que les droits des titulaires de ces différents titres n'entraînent pas de conflit.

Les contrats financiers constituent la seconde grande catégorie importante des instruments financiers tels que définis par l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier. La diversité des mécanismes qu'ils mettent en œuvre et leur complexité expliquent certainement qu'ils aient été mis en cause à l'occasion de la crise financière, les autorités européennes doivent édicter un règlement sur cette question d'ici la fin 2011.

1. - **Titres financiers et contrats financiers** - L'article L. 211-1 I du Code monétaire et financier, réformé par l'ordonnance n° 2009-15 du 8 janvier 2009, énonce que les

ACTUALITÉS

Publication par le HCJP d'un rapport sur les effets collatéraux de l'extension de la notion européenne d'offre au public de titres financiers
05/07/2019 - Finance

Conditions d'agrément des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux
12/07/2018 - Immobilier

[Voir tout](#)

Il est aussi une table d'orientation vers les fascicules JurisClasseur (partie Orientation). Vous retrouverez la liste des fascicules de l'encyclopédie, synthétisé avec leurs points-clés afin de pouvoir approfondir votre question.

Orientation

JCl. Sociétés Traité, Fasc. 1870

Obligations - Généralités, Émission, Souscription

Lola Chammas
et Christophe Sevenec
Avocats associés, Chammas & Marcheteau

Points-clés :

1. - Une obligation est un **titre négociable** qui confère, au sein d'une même émission, les mêmes **droits de créance** sur la société émettrice pour une même valeur nominale. C'est un **outil de financement** de l'activité d'une société qui se distingue d'autres sources de financement (V. n° 1 à 19).
2. - L'obligation revêt certaines caractéristiques juridiques spécifiques qui tiennent au **caractère unitaire** de l'emprunt obligatoire, à sa représentation par une **pluralité de valeurs mobilières** et à sa **fungibilité** (V. n° 20 à 26).
3. - L'émission d'obligations est soumise à la réalisation de **conditions préalables** et au respect d'une **procédure** d'émission, plus ou moins contraignante, en fonction de la **forme juridique de l'émetteur** (V. n° 27 à 93).
4. - La **souscription** des obligations s'effectue par un **contrat de souscription** qui détermine l'ensemble des **caractéristiques** des obligations émises (V. n° 94 à 106).
5. - Le choix du **mode de placement des titres** auprès des investisseurs (placement privé ou offre au public, admission ou non aux négociations sur un marché réglementé) emporte un certain nombre de contraintes pour l'émetteur (notamment en termes d'obligations d'information des souscripteurs) (V. n° 107 à 149).
6. - Le **non-respect** de certaines dispositions relatives à l'émission ou au placement des obligations peut être sanctionné par la **nullité de l'émission** ou par d'autres sanctions civiles. Des **sanctions pénales ou administratives** peuvent également être encourues (V. n° 150 à 163).

JCl. Sociétés Traité, Fasc. 1903

Valeurs mobilières composées

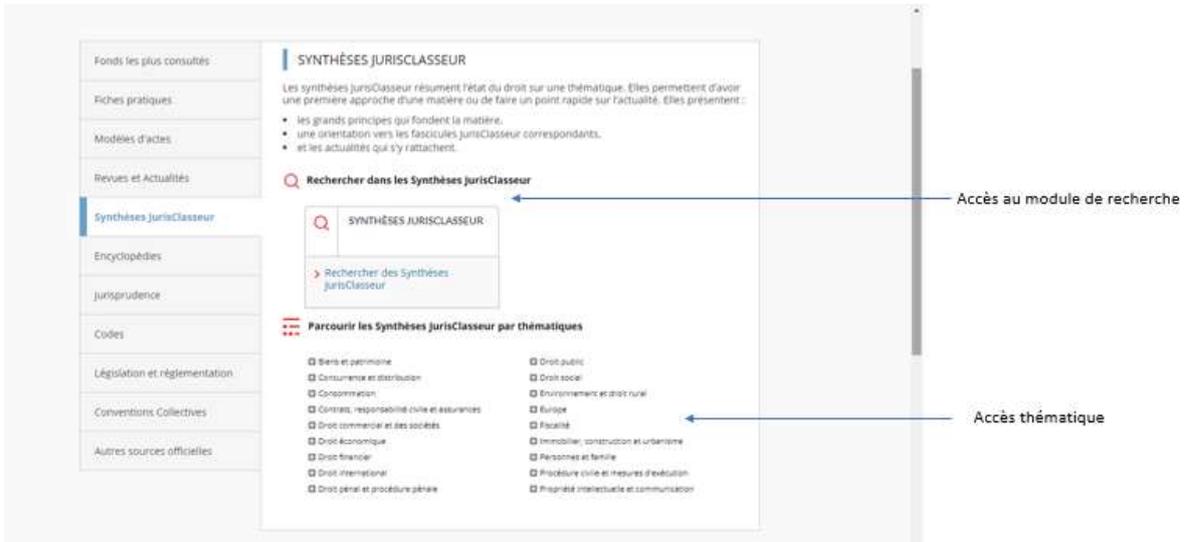
Thierry Bonneau
Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Samia Maouche
Docteur en droit

Points-clés :

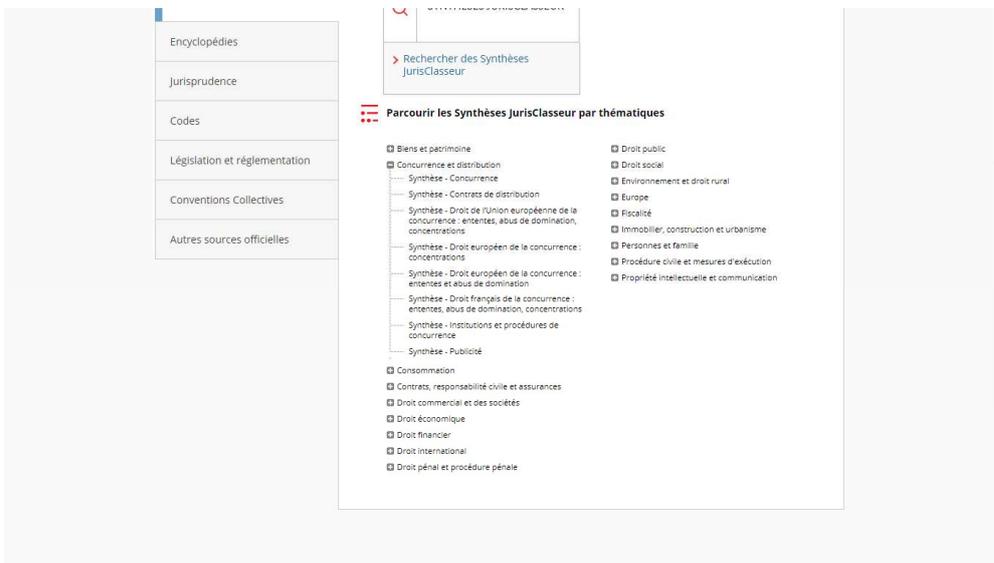
1. - Les VMC (valeurs mobilières composées) donnent, selon les cas, accès au capital

Pour y accéder, dans l'onglet Contenus, cliquez sur la gauche dans la rubrique Synthèses



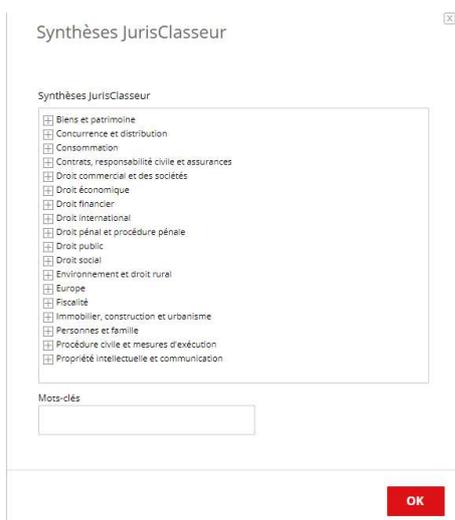
Parcourir les Synthèses

76. Les synthèses sont classées par thèmes. Dépliez les arborescences en cliquant sur le + pour choisir votre synthèse.



Recherche par mots-clés au sein des synthèses

77. Pour faire de la recherche par mots-clés au sein des synthèses remplissez le formulaire disponible dans l'onglet Contenus.



LA JURISPRUDENCE

78. La base comprend désormais la totalité des arrêts de la Cour de cassation et de toutes les cours d'appel, les décisions du Conseil d'État, soit plus de 2 000 000 décisions.

Cette base s'enrichit chaque année de plus de 200 000 nouvelles décisions dont plus de 28 000 font l'objet d'une analyse JurisData.

Toutes les décisions font l'objet d'une classification de 0 à 4 étoiles en fonction de leur intérêt juridique. Toutes celles ayant au moins une étoile font l'objet d'une analyse JurisData.

79. Plusieurs modules de jurisprudence sont disponibles dans l'onglet Recherche :

- Jurisprudence – Recherche Avancée
- Jurisprudence – Recherche d'une décision postérieure
- Jurisprudence – Numéro Jurisdata
- Jurisprudence européenne – Recherche
- JurisData Analytics

Analyse JurisData

80. La sélection, le classement, l'analyse des décisions les plus pertinentes

Ateliers régionaux de jurisprudence JurisData répartis sur tout le territoire (y compris les DOM TOM) sélectionnent et analysent les décisions les plus pertinentes des cours suprêmes, des cours d'appel (judiciaires et administratives) et des TA, TGI, TI, tribunaux de commerce et conseils des prud'hommes ainsi que les décisions des juridictions européennes.

Les décisions analysées sont classées en fonction de leur intérêt juridique par un nombre d'étoiles.

Voici les critères de hiérarchisation :

- 4 étoiles : grand arrêt publié ou ayant vocation à être publié dans les recueils des juridictions (Cour de cassation, Conseil d'État) ou dans les recueils d'éditeurs privés (Grands arrêts) ;
- 3 étoiles : décision largement commentée ou publiée, décision d'assemblées plénières, publication sur le site de la Cour de cassation ou du Conseil d'État, revirement, arrêt de section, communiqué de presse, etc ;
- 2 étoiles : décision analysée pour un des motifs suivants : application d'une loi nouvelle, résistance à une cour suprême ou revirement de jurisprudence, décision d'actualité ou médiatique, décision rare ou atypique, jurisprudence locale, décision très motivée, contentieux émergents ou données quantifiées intéressantes ;
- 1 étoile : décision analysée mais sans critère de sélection précis et néanmoins jugée intéressante par LexisNexis ;
- 0 étoile : décision ne présentant pas d'intérêt juridique.

Les 8 critères de conservation d'une décision pour analyse JurisData :

- ✓ application d'une loi nouvelle ;
- ✓ résistance à une Cour suprême ou revirement de jurisprudence ;
- ✓ décisions d'actualité ou médiatiques ;
- ✓ décisions rares ou atypiques ;
- ✓ jurisprudence locale ;
- ✓ décisions très motivées ;
- ✓ contentieux émergents ;

- ✓ données quantifiées intéressantes

Analyse et présentation d'un document avec étoiles

81. Les arrêts sélectionnés font l'objet d'une analyse se présentant sous la forme :

d'un résumé qui permet une lecture rapide (restitution d'une information juridique et factuelle fiable et rapide). Ce résumé décrit le ou les faits strictement essentiels et la solution juridique adoptée par les juges.

d'un abstract qui a pour but essentiel l'indexation de la décision. L'indexation permet de classer un document en vue de sa recherche. L'abstract est constitué à partir de l'usage intensif d'un vocabulaire contrôlé issu du thesaurus LNF (exclusivité) et peut être complété par du vocabulaire libre (les faits).

42

De plus, vous disposez :

des critères de sélection de la décision (voir liste ci-dessus)

du chaînage des décisions antérieures (ou postérieures)

de liens entre la décision et :

- les textes législatifs ou réglementaires cités explicitement ou supports implicites de la décision,
- le texte intégral des articles de nos revues citant ou commentant la décision,
- les références bibliographiques d'autres revues citant ou commentant la décision,
- les décisions allant dans le même sens ou le sens contraire.

Les documents sans étoile comprennent, outre le texte intégral, les identifiants de la décision (nature et lieu de la juridiction, date de la décision, nom des parties, nom des avocats et des magistrats).

Le profil JurisData

82. Le profil JurisData est une nouvelle analyse proposée sur les arrêts des cours d'appel et des cours suprêmes de l'ordre judiciaire et administratif, chargés sur la base depuis mai 2018.

Ce profil vous permet de retrouver rapidement les motifs de la décision, le suivi de la procédure et les fondements juridiques.

SOMMAIRE

- Analyse JurisData
- Profil JurisData
- Décision

1 sur 1

Cour de cassation, 3e chambre civile, 12 Avril 2018 – n° 17-11.015

Numéro de pourvoi : 17-11.015
 Numéro ECLI : ECLI:FR:CCASS:2018:C300419

Cassation partielle
Publié

Aperçu rapide

Motifs de la décision

Mais attendu, d'une part, qu'ayant à bon droit retenu que la nullité de la vente n'avait pas pour effet de les substituer, dans l'acte de vente annulé, à l'acquéreur, la cour d'appel, qui n'était pas tenue de procéder à une recherche que ses constatations rendaient inopérante, a pu en déduire que la demande de délivrance, par la société Foncière Résiouest, de nouvelles offres à M. X... et à son épouse devait être rejetée ;

Attendu, d'autre part, qu'ayant retenu que M. X... et son épouse ne rapportaient pas la preuve qu'ils auraient été en mesure de s'acquitter du prix de vente tel que fixé dans les offres émises en 2003 par la société Foncière Résiouest, la cour d'appel, qui a répondu aux conclusions prétendument omises, qui ne s'est pas contredite et qui n'était pas tenue de procéder à une recherche, relative à la perte d'une chance d'acquiescer le bien, ou de répondre à des conclusions, relatives à l'économie de loyers dont ils avaient été privés, que ses constatations rendaient inopérantes, a pu en déduire que M. X... et son épouse ne prouvaient pas de lien de causalité entre les préjudices matériel et moral invoqués et les fautes reprochées à la société Foncière Résiouest et à la société Cogedim vente et que leurs demandes en dommages-intérêts devaient être rejetées ;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ;

...

Suivi de la procédure

- 2014 Cour de cassation, 3e chambre civile, 22 Janvier 2014 – n° 12-28.099
- 2016 Cour d'appel, Paris, Pôle 4, chambre 1, 28 Octobre 2016 – n° 14/03222
- 2018 Cour de cassation, 3e chambre civile, 12 Avril 2018 – n° 17-11.015 cassation partielle

Décision(s) similaire(s)

Jurisprudence dans le même sens	Cour de cassation, Chambre civile 3, 15 Novembre 2006 - n° 04-15.679, 04-17.329
Rapprochés par nos auteurs	Cour de cassation, 3e chambre civile, 22 Janvier 2014 - n° 12-28.099

Fondement(s) juridique(s)

Visa(s) CPC, art. 564

Pour aller plus loin

Commenté par LexisNexis (5)

24/06/2019 JCI. Bail à loyer
Synthèse - Baux d'habitation - Baux de droit

Recherche dans le document

IMPRIMER TÉLÉCHARGER PARTAGER

AJOUTER AU DOSSIER

COMMENTÉ PAR

JCI. Bail à loyer : Synthèse - Baux d'habitation - Baux de droit commun (Code civil)

JCI. Notarial Formulaire : Synthèse - Droits de préemption du locataire d'un bien à usage d'habitation

Voir tout

JURISPRUDENCE ANTERIEURE

Cour d'appel, Paris, Pôle 4, chambre 1, 28 Octobre 2016 - n° 14/03222

Cour de cassation, 3e chambre civile, 22 Janvier 2014 - n° 12-28.099

JURISPRUDENCE DANS LE MEME SENS

Cour de cassation, Chambre civile 3, 15 Novembre 2006 - n° 04-15.679, 04-17.329

RAPPROCHÉE(S) PAR NOS AUTEURS

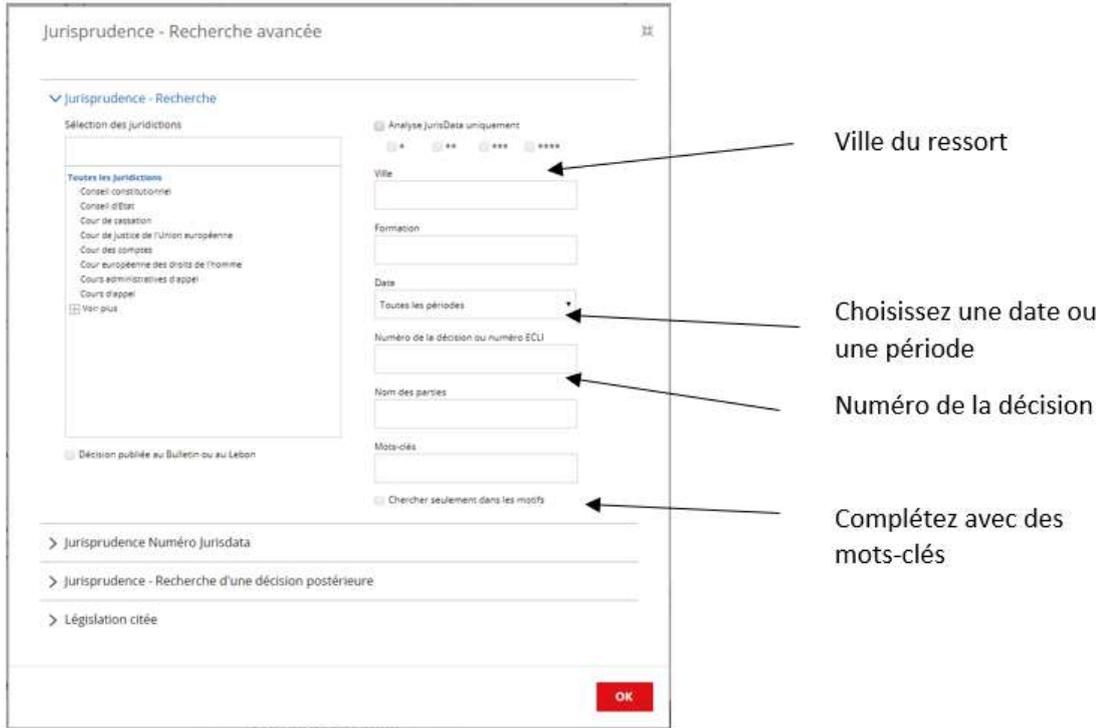
Cour de cassation, 3e chambre civile, 22 Janvier 2014 - n° 12-28.099

Le cas échéant, vous trouverez aussi les référencements de l'arrêt sur la base dans d'autres types de sources : encyclopédies, revues.

Jurisprudence – Recherche avancée

83. Pour vos recherches de jurisprudence, nous vous conseillons d'utiliser ce module qui vous permet de présélectionner la ou les juridictions, ville, formation.

Vous pouvez compléter votre recherche par des mots clés. Cette recherche fonctionne selon les mêmes principes que la recherche Lexis 360.



A noter : les arrêts analysés JurisData ne sont pas sélectionnés par défaut.
 Ce module vous permet combiner les recherches des différents critères suivants.

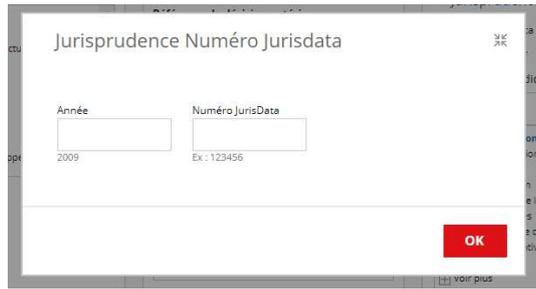
Jurisprudence – Recherche d’une décision postérieure

84. Ce module vous permet quand vous disposez des références d’une décision de consulter les décisions rendu postérieurement si elles sont disponibles sur la base.

Exemple : J’ai en ma possession les références d’un arrêt de la Cour d’appel de Paris. Je souhaite savoir si la Cour de cassation a rendu un arrêt concernant cette affaire. J’utilise ce module.



Jurisprudence – Numéro JurisData



85. À noter : la recherche par numéro JurisData peut aussi être réalisée directement depuis la barre de recherche Lexis 360 disponible sur la page d'accueil.

45

JurisData Analytics

86. Le module JurisData Analytics vous propose l'exhaustivité des arrêts des Cours d'appel comportant des données chiffrées exploitables mises à jour en continu.



Six thèmes sont disponibles : Aliments, bail, divorce, dommage corporel, licenciement, troubles du voisinage

Il existe deux modes de recherche pour une exploitation facile et rapide des résultats

Choisissez un thème et cliquez sur OK

Par défaut, les résultats sont présentés sous forme de tableau. Il est possible pour les thématiques Divorce/prestation compensatoire/ fixation et Dommages corporels/victime directe

Synthèse des données quantifiées à gauche des tableaux

Les données quantifiées apparaissent en surbrillance bleue dans le tableau

SOMMAIRE

Décision

Juridata Analytics

Critères personnels

Mari

Âge - 30 ans

Temps partiel - Non

Mauvais état de santé - Non

Faiblesse propre ou personnelle - Non

Endettement - Non

Discrimination - Non

Ressources - 204 € par mois

Salaires de remplacement - 2248 € par mois

Logement gratuit - Non

Partage des charges - Non

Conjoint - 163,19 € par mois

Crédit automobile - 163,19 € par mois

participation à son hébergement versée à sa mère - 300 € par mois

Enfants à charge - Non

Femme

Âge - 48 ans

Avie juridictionnelle - Totale

Activité - Autres personnes sans activité professionnelle

Temps partiel - Non

questions liées de l'intervention d'un tiers, ou de la surveillance ou de la réhabilitation d'un fait.

Il résulte des énonciations du premier juge, comme des notes de son greffe, que M. C. n'avait pas demandé à exercer son droit de visite et d'hébergement en milieu de semaine. Cette demande est ainsi nouvelle devant la cour. Elle est donc recevable.

- Sur la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant

La loi, à l'article 371-2 du Code civil, prévoit que "Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant" et que "Cette obligation ne cesse pas de plein droit à la majorité de l'enfant. La loi précise à l'article 372-2-2 que "En cas de séparation entre les parents, ou entre ceux-ci et l'enfant, la contribution à son entretien et à son éducation prend la forme d'une pension alimentaire versée, selon le cas, par l'un des parents à l'autre, ou à la personne à laquelle l'enfant a été confié".

Yanick, âgé de 11 ans, n'a pas soutenu que cet enfant ait des besoins supérieurs aux besoins habituels d'un enfant de son âge.

Mme K., à la pénis son emploi, ne mentionne pas de revenus de substituts, et justifie percevoir diverses prestations familiales. Elle acquitte un loyer résiduel de 201,25 € et supporte les charges habituelles de la vie courante.

M. C. a déclaré pour l'année 2015 un revenu fiscal de 26.957 €, soit en moyenne 2.200 € par mois.

Il rembourse un crédit automobile par mensualités de 163,19 € et n'a pas de frais personnels de logement. Il affirme verser à sa mère 300 € par mois pour son hébergement dont il justifie par une attestation de l'intéressée. Le remboursement de ses nombreux crédits à la consommation n'est pas prioritaire sur les besoins de son fils, ainsi que le fait valoir l'intéressée.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la contribution sera fixée à **200 € par mois**.

PAR CES MOTIFS

La cour, par arrêt contradictoire hors la présence du public par mise à disposition au greffe :

Déclare recevable la demande présentée par M. C. en augmentation de son droit de visite et d'hébergement aux milieux de semaines ;

Infirme le jugement, mais seulement en ce qu'il a fixé à 250 € la contribution parentale à l'éducation et à l'entretien de l'enfant ;

Et statuera à nouveau sur le chef infirmé ;

Fixe à 200 € la contribution parentale à l'éducation et à l'entretien de l'enfant ;

Confirme le jugement pour le surplus ;

Condamne chaque partie à payer la moitié des dépens.

LEDIT ARRÊT a été signé par Monsieur Jean-François Lavoie, Conseiller, Magistrat ayant participé aux délibérés, et Madame Véronique Labreche, Greffier.

Recherche dans le document

IMPRIMER TÉLÉCHARGER PARTAGER

AJOUTER AU DOSSIER

Actualisation en temps réel des critères de recherche sélectionnés, sur tous les graphes

P

✖ ✔

✖ ✔

✖ ✔

✖ ✔

LOCALISATION DES BLESSURES

TYPE SE

INFORMATIONS

Blessure Cou, thorax

Siege Douai

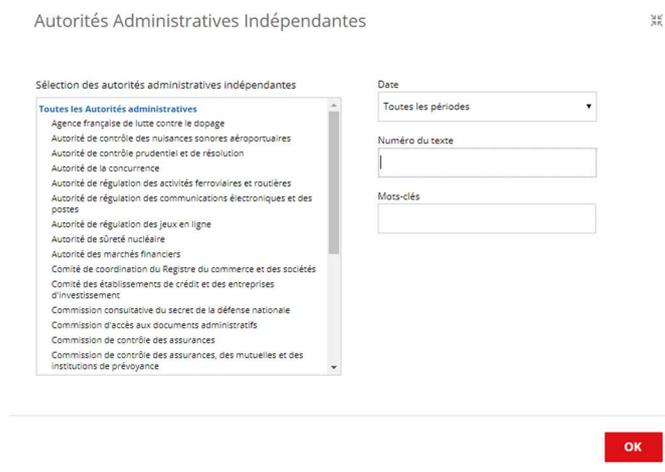
Intervalle du taux 28-29

RECAPITULATIF DES STATISTIQUES

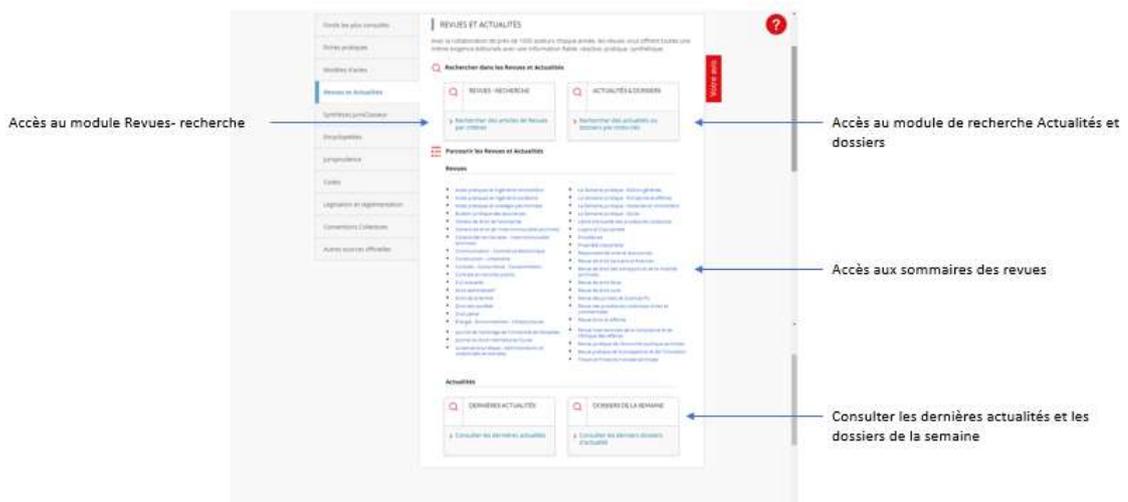
Rappel des critères sélectionnés, en haut de page

Autorités administratives indépendantes

87. Un module Autorités administratives indépendantes est permet de faire de la recherche par mots-clés ou par période en sélectionnant une autorité administratives indépendantes.



LES REVUES ET ACTUALITES



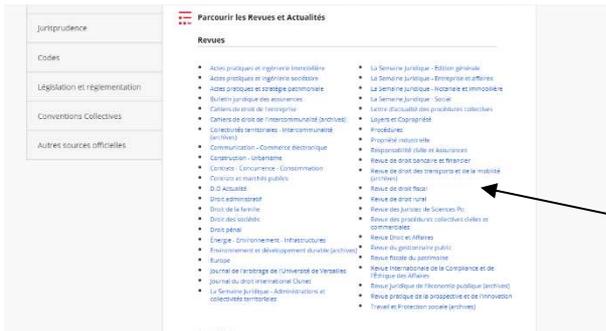
Revues

88. Avec sa trentaine de titres et la collaboration de près de 1 000 auteurs chaque année, les revues JurisClasseur vous offrent toutes, une même exigence éditoriale :

- fiable** : nos équipes éditoriales et auteurs – le conseil scientifique en tête – apportent leur expertise dans la sélection et l’analyse de l’actualité ;
- réactive** : toutes nos revues sont placées au cœur de l’actualité et détaillent les enjeux en cours, notamment ceux qui découlent des réformes législatives ;
- pratique** : commentaires, conseils, avis... les spécialistes ajoutent toujours aux sources brutes citées une mise en perspective et une analyse des informations ;
- synthétique** : l’essentiel de l’information vous est livré et la nouvelle présentation des revues est conçue pour une lecture plus rapide.

49

Parcourir le sommaire des revues



Choisissez une revue afin d’accéder à la liste des sommaires



Le filtre période vous permet de vérifier l’antériorité de la revue.



Cliquez sur le référencement chiffré correspondant à l’article que vous souhaitez consulter

Visualisez l'article en PDF



Cliquez sur le lien bleu
Visualisez l'article dans sa
version PDF pour obtenir le
découpage de l'article dans
version papier

50



Recherchez par mots-clés dans nos revues

89. Le module Revues – Recherches vous permet de réaliser des recherches par mots-clés ou par référence uniquement sur nos revues.

Si vous disposez d'une référence complète ou même incomplète, vous pouvez faire une recherche dans le module Revues – Recherches.

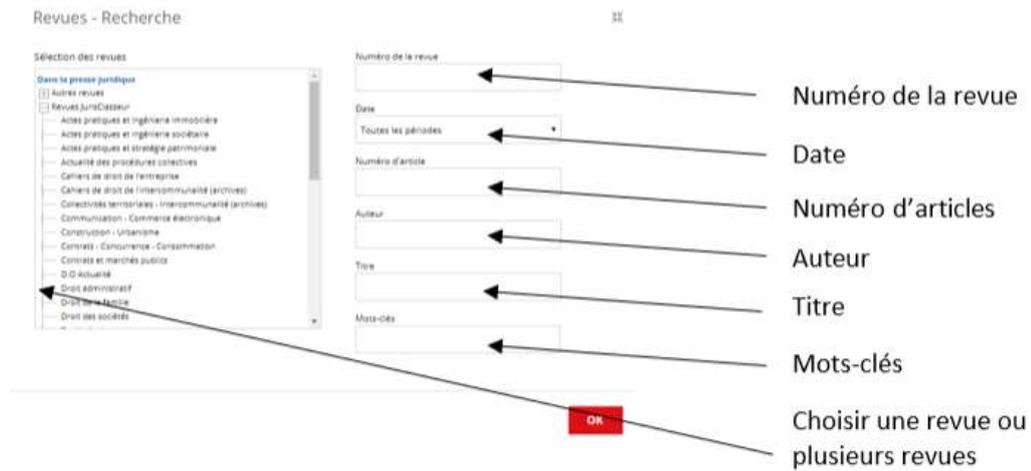
- *L'unité documentaire*

L'unité documentaire sur les revues est l'article.

Les mots ou expressions sont recherchés dans une unité documentaire, donc dans un article.

- *Utilisez des champs spécifiques*

90. Saisissez vos termes de recherche dans des champs spécifiques vous permet d'affiner votre requête ; les mots ne seront pas recherchés dans l'intégralité de l'unité documentaire, mais dans une partie seulement du document.



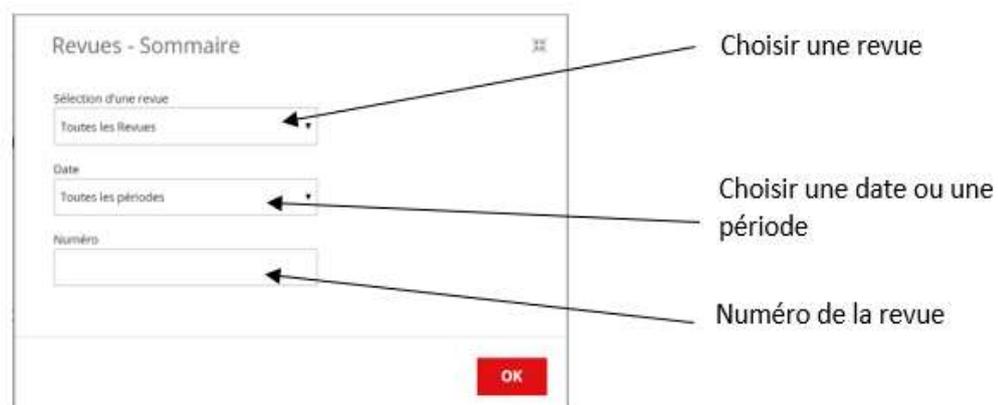
51

Attention : Autres revues permet de déplier l'arborescence de revues autres que celles des Editions JurisClasseur. Vous n'avez pas accès aux articles dans leur intégralité mais à une sélection de notices bibliographiques. Ce fond a été arrêté depuis 2015.

Module Revue – Sommaire

91. Ce module vous permet de rechercher des sommaires de nos revues. L'unité documentaire est le sommaire.

Choisissez une revue puis une date ou période. Si vous en disposez, vous pouvez renseigner le numéro de votre revue.



Les actualités et le dossier d'actualités

92. Vous retrouverez 3 modules concernant les dernières actualités, dossier de la semaine, qui permettent la consultation de nos publications, et un module Actualités et Dossiers permettant une recherche par mots-clés.

Les dossiers d'actualité

93. Un dossier est publié en page d'accueil et fait le tour des actualités quotidiennes sur un sujet juridique ou professionnel intéressant l'avocat dans l'exercice de sa profession, avec des liens vers tous les contenus pertinents.

52

Les actualités

94. Une dizaine d'actualités juridiques ou professionnelles (JO, jurisprudence récente, ...) concernant les avocats sont publiées quotidiennement sur la page d'accueil de Lexis 360®.

LES FICHES PRATIQUES

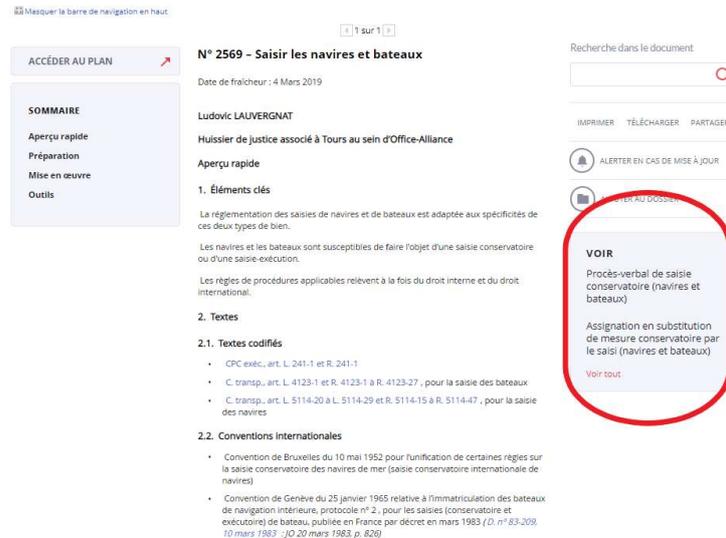


Parcourir des fiches pratiques par thématiques

95. Cliquez sur le côté à gauche dans l'onglet Fiches pratiques pour retrouver l'intégralité de nos fiches pratiques classées par thèmes.

Pour chaque fiche pratique, 4 rubriques sont développées :

- « Aperçu rapide » : une synthèse de tous les éléments clés, les textes de référence, avec un accès direct vers les fascicules JurisClasseur et revues traitant du sujet
- « Préparation » : une liste des informations à rassembler avant de traiter la question, l'inventaire des solutions et des éléments de décision
- « Mise en œuvre » : une description de chacune des procédures à mettre en œuvre étape par étape, illustrées d'exemples et de conseils
- « Outils » : des conseils pratiques, des check-lists (listes des pièces et informations à réunir, délais à respecter...) et des schémas de procédures



Masquer la barre de navigation en haut. 1 sur 1

ACCÉDER AU PLAN

SOMMAIRE

- Aperçu rapide
- Préparation
- Mise en œuvre
- Outils

N° 2569 – Saisir les navires et bateaux

Date de fraîcheur : 4 Mars 2019

Ludovic LAUVERGNAT

Huissier de justice associé à Tours au sein d'Office-Alliance

Aperçu rapide

1. Éléments clés

La réglementation des saisies de navires et de bateaux est adaptée aux spécificités de ces deux types de biens.

Les navires et les bateaux sont susceptibles de faire l'objet d'une saisie conservatoire ou d'une saisie-exécution.

Les règles de procédures applicables relèvent à la fois du droit interne et du droit international.

2. Textes

2.1. Textes codifiés

- CPC exéc., art. L. 241-1 et R. 241-1
- C. transp., art. L. 4123-1 et R. 4123-1 à R. 4123-27, pour la saisie des bateaux
- C. transp., art. L. 5114-20 à L. 5114-29 et R. 5114-15 à R. 5114-47, pour la saisie des navires

2.2. Conventions internationales

- Convention de Bruxelles du 10 mai 1952 pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer (saisie conservatoire internationale de navires)
- Convention de Genève du 25 janvier 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, protocole n° 2, pour les saisies (conservatoire et exécutoire) de bateau, publiée en France par décret en mars 1983 (D. n° 83-209 / 10 mars 1983 - JO 20 mars 1983, p. 826)

Recherche dans le document

IMPRIMER TÉLÉCHARGER PARTAGER

ALERTE EN CAS DE MISE À JOUR

VOIR

Procès-verbal de saisie conservatoire (navires et bateaux)

Assignment en substitution de mesure conservatoire par le saisi (navires et bateaux)

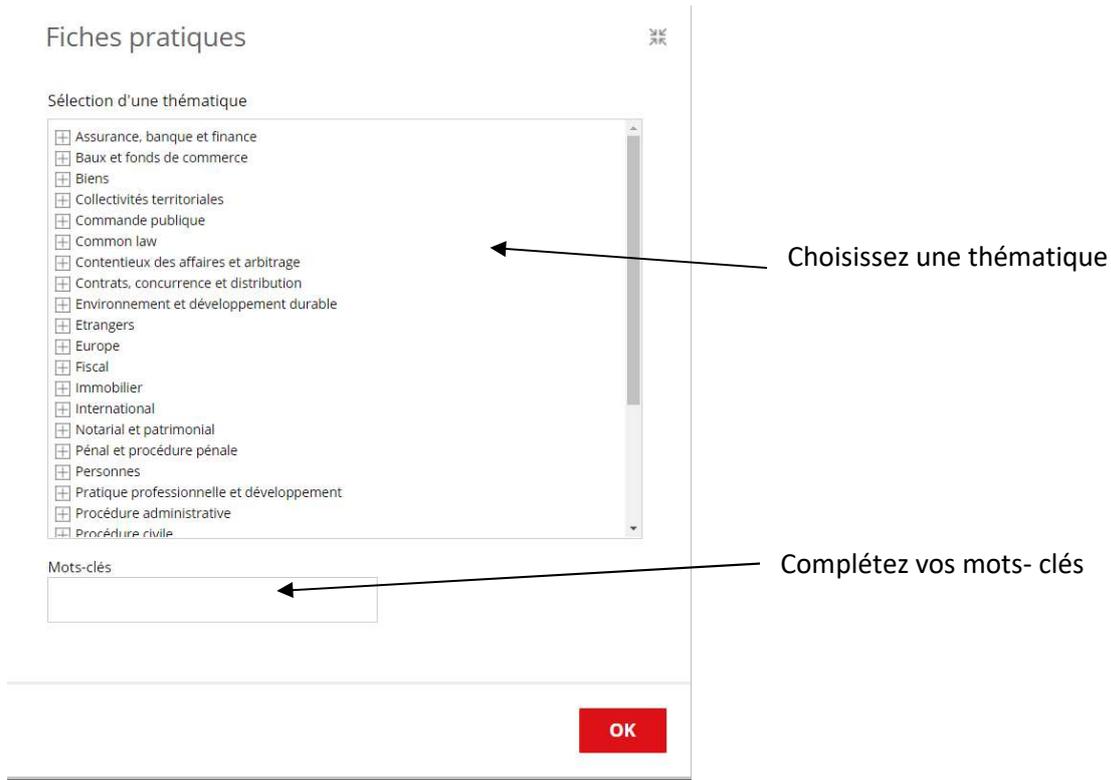
Voir tout

La cartouche **VOIR** vous permet d'accéder à des Modèles d'actes liés à cette fiche pratique.

Rechercher par mots-clés des Fiches Pratiques

96. Le module Fiches pratiques vous permet de réaliser une recherche par mots-clés.

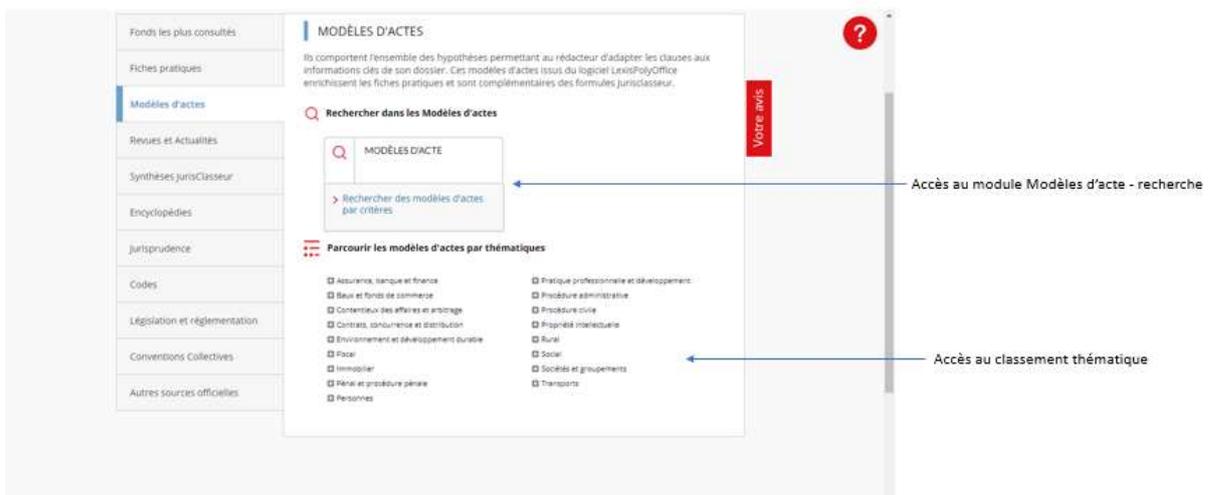
Vous pouvez préalablement sélectionner une thématique afin de préciser vos termes de recherche.



Ce module est aussi disponible directement depuis la page d'accueil.

LES MODELES D'ACTES

97. Les modèles d'actes sont une sélection d'actes issus de la base LexisPolyacte. Ce sont des actes bruts différents des formules du JurisClasseur qui, elles, sont commentées.



98. Ce sont des actes bruts sans commentaires mais à chaque modèle d'acte, une fiche pratique est reliée grâce à la rubrique **VOIR**.

Ici, les modèles d'actes sont classés par thèmes.



ACCÉDER AU PLAN

Procès-verbal de saisie conservatoire (navires et bateaux)

Recherche dans le document

Date de fraîcheur : 1 avril 2017

PROCÈS-VERBAL DE SAISIE CONSERVATOIRE

Le [Date du procès-verbal de saisie]

Maitre [Prénom et nom de l'huissier de justice]

Agissant à la demande de [Identité du créancier poursuivant (client)], né le [Date de naissance du créancier poursuivant (client)], à [Lieu de naissance du créancier poursuivant (client)], demeurant [Adresse du créancier poursuivant (n° et rue), - (client)], [Adresse du créancier poursuivant (Ville et CP), - (client)].

Ayant pour avocat Maître [Prénom et Nom de l'avocat traitant], du barreau [Barreau de l'avocat traitant], qui se constitue pour les présentes et ses suites, et au sein du cabinet duquel l'élection de domicile est faite.

Ai signifié à [Civilité, prénom et nom du débiteur saisi (adversaire)], né le [Date de naissance du débiteur saisi (adversaire)], à [Lieu de naissance du débiteur saisi (adversaire)], demeurant [Adresse du débiteur saisi (n° et rue), - (adversaire)] [Adresse du débiteur saisi (CP et ville), - (adversaire)].

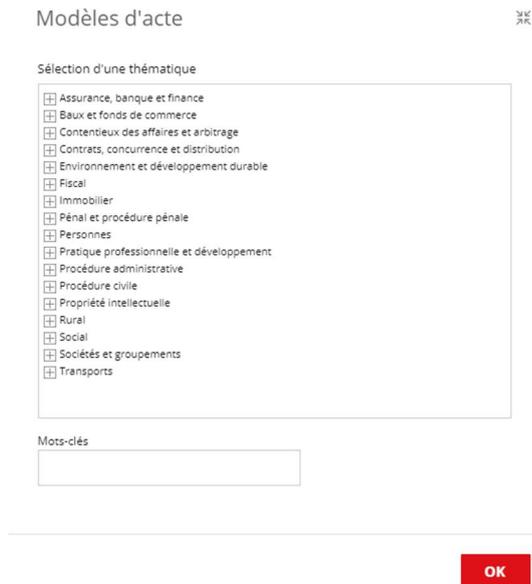
VOIR
N° 2569 – Saisir les navires et bateaux

ALERTER EN CAS DE MISE À JOUR

AJOUTER AU DOSSIER

55

Le module Modèles d'actes est disponible directement depuis la page d'accueil dans Sélection de fond ou depuis l'onglet Pratique et outils.



Modèles d'acte

Sélection d'une thématique

- Assurance, banque et finance
- Baux et fonds de commerce
- Contentieux des affaires et arbitrage
- Contrats, concurrence et distribution
- Environnement et développement durable
- Fiscal
- Immobilier
- Pénal et procédure pénale
- Personnes
- Pratique professionnelle et développement
- Procédure administrative
- Procédure civile
- Propriété intellectuelle
- Rural
- Social
- Sociétés et groupements
- Transports

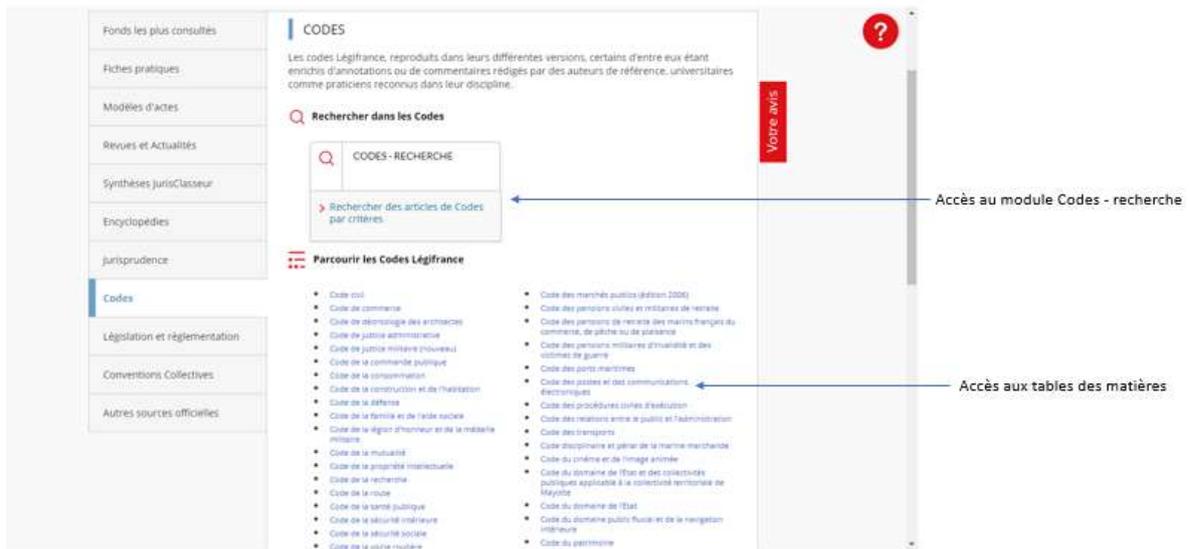
Mots-clés

OK

CODES

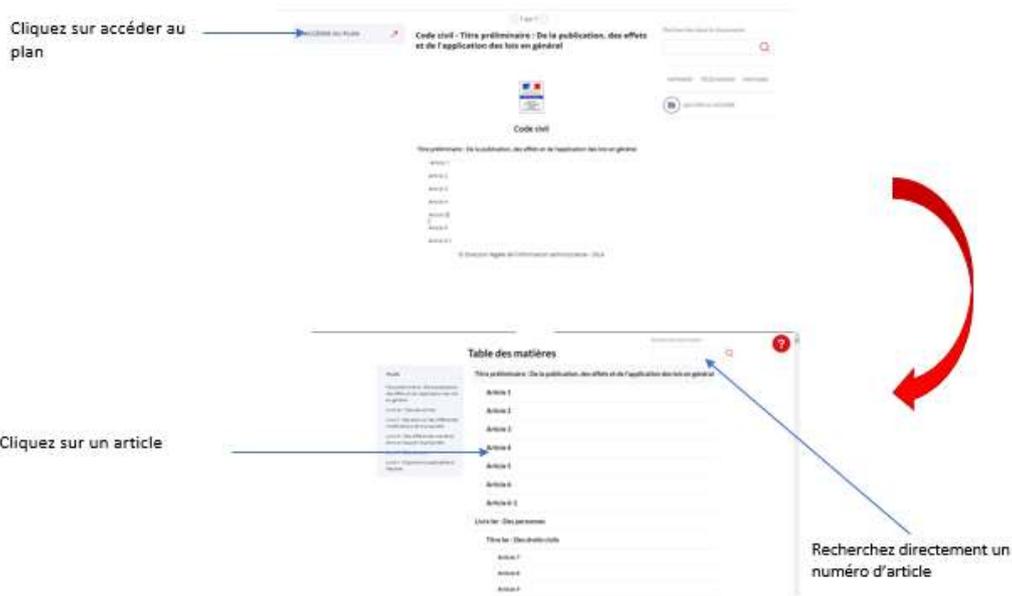
99. Les codes Légifrance sont disponibles dans Lexis 360 : pour chaque article, vous accéder à la version en vigueur ainsi qu'aux versions antérieures et futures.

Enrichis des commentaires et des annotations des auteurs LexisNexis, les codes Légifrance vous assurent la plus grande réactivité sur l'actualisation des textes



Parcourir les codes Légifrance

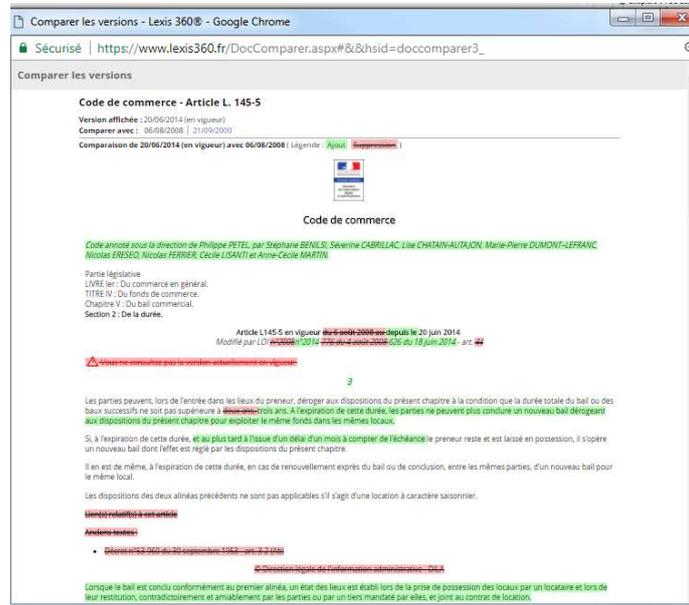
100. Choisissez un code puis déployez le plan sur la gauche pour découvrir l'arborescence du plan du code.



Cliquez sur un article pour le voir s'afficher.

Sélectionner une autre version avec laquelle vous souhaitez « comparer avec » la version affichée.

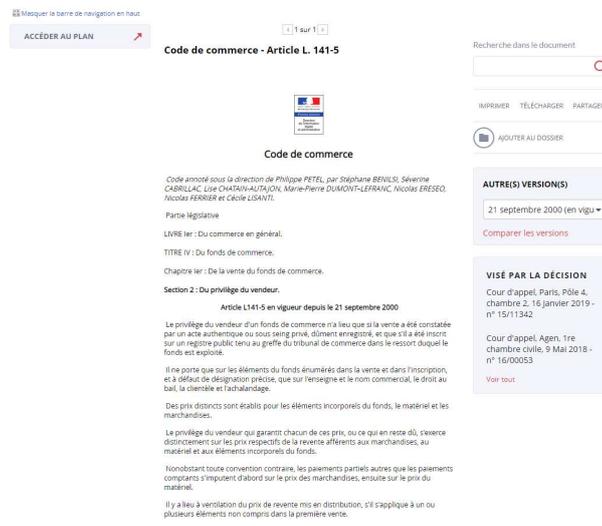
Visualiser à l'écran les modifications entre les deux textes grâce à la légende de couleurs (toutes les versions peuvent être comparées entre elles deux à deux).



58

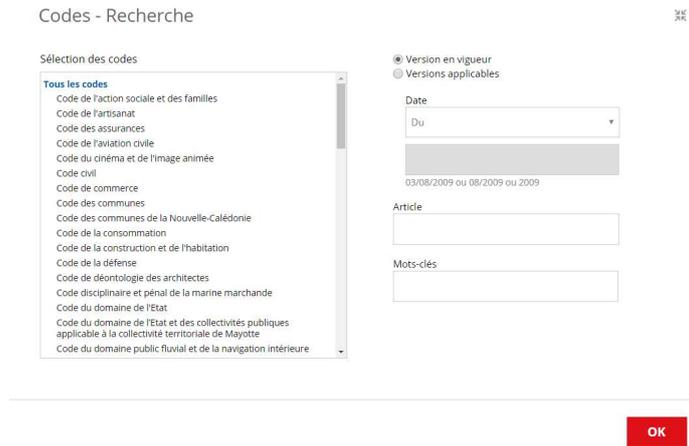
Accédez à la dernière jurisprudence

102. Dans la cartouche **Visé par la décision**, vous retrouverez les derniers arrêts ayant bénéficié d'une analyse JurisData et ayant pour visa cet article.



Recherchez par mots-clés dans les codes

103. Dans le module Codes – Recherche, des champs spécifiques vous permettent de faire des recherches en fonction de différents types d'information dont vous disposez.



59

Pour la recherche par article de code en présence d'une partie législative, par exemple, est L. 145-5 du code de commerce

Il est à noter que vous pouvez faire des recherches sur les articles de codes qui ne sont plus en vigueur.

LA LEGISLATION ET REGLEMENTATION

104. La législation-réglementation : cette base documentaire est composée de l'ensemble des codes officiels, accompagnés de leurs différentes versions dans le temps, mais également de 34 000 lois et règlements quotidiennement consolidés et tenus à jour par LexisNexis. Vous aurez aussi accès au Journal Officiel Lois et décrets, mis à jour quotidiennement ainsi qu'aux archives remontant à 1991.

Plusieurs modules sont disponibles concernant la législation :

- Textes – Recherches
- Textes européens - Recherches
- Journal officiel – Sommaire

Textes – Recherche

105. Le module Textes – Recherche permet de faire des recherches dans la législation uniquement.

Textes - Recherche ☰

Sélection des natures de texte

Tous les Textes législatifs et réglementaires

- Arrêtés
- Avis au Gouvernement
- Circulaires et Instructions
- Décrets
- Décrets-Lois
- Edits
- Lois
- Ordonnances

Numéro du texte

Date du texte

Toutes les périodes ▼

Article

Mots-clés

OK

Journal Officiel

106. Le module du Journal Officiel Vous permet de retrouver le Journal Officiel paru à une date précise.

Journal officiel - Sommaire ☰

Date de publication

Toutes les périodes ▼

Numéro du JO

OK

Textes européens

107. Ce module vous permet de faire des recherches en ciblant les textes européens uniquement.

Textes européens - Recherche



Sélection des types de texte

- Tous les textes européens
- Accords internationaux
- Actes
- Avis
- Convention européenne des droits de l'homme
- Décisions
- Directives
- Questions parlementaires
- Recommandations
- Règlements
- Traités
- Travaux préparatoires

Numéro du texte

2144/2011 ou 2011/86/UE ou 94/86/CE

Article

44 A ou G E 55 ou H. 13

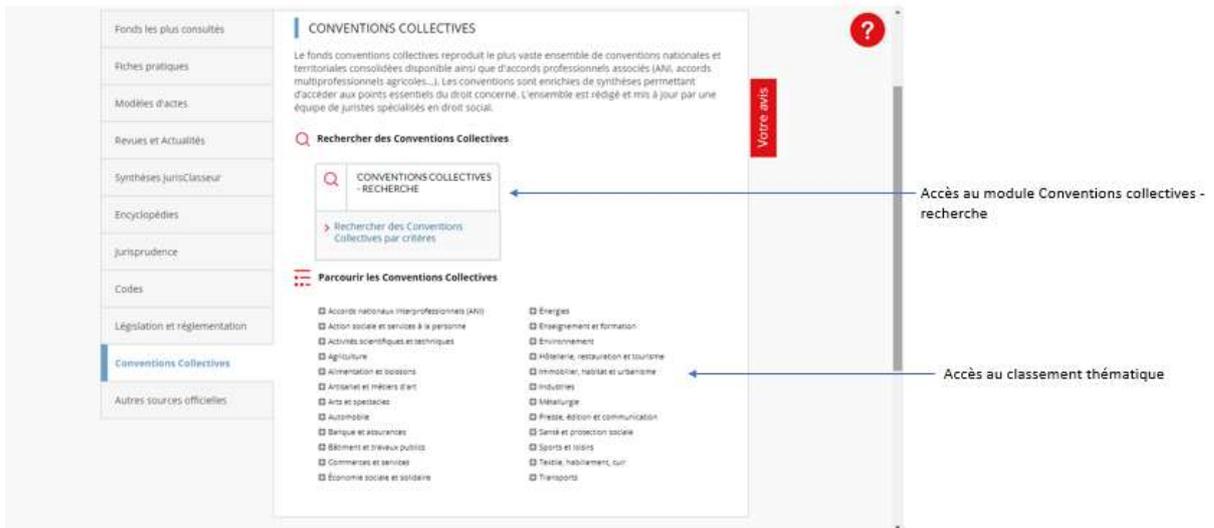
Date du texte

Toutes les périodes

Mots-clés

OK

LES CONVENTIONS COLLECTIVES



108. 640 conventions collectives dont 370 conventions nationales et 270 conventions régionales ou départementales dont 110 le sont à titre exclusif et ne figurent dans aucun autre fonds documentaire public ou privé.

Ces conventions collectives sont accessibles en texte intégral.

Pour les secteurs d'activité les plus importants, afin de faciliter l'accès à l'information, des fiches synthétiques y sont associées. Elles portent sur des points clés (conditions d'embauche, salaires...), avec des liens vers le texte intégral.

Cette base est également composée de 40 accords nationaux interprofessionnels ou ANI organisés par grands thèmes (formation professionnelle, emploi des séniors, mutations technologiques, sécurisation professionnelle...).

109. Les conventions collectives en texte intégral et en synthèse sont mises à jour en principe deux fois par mois à partir :

des textes (accords, avenants, lettres d'adhésion) déposés auprès des services officiels compétents et publiés au Bulletin officiel des conventions collectives (BOCC) ;
les arrêtés d'extension et d'élargissement publiés au Journal officiel (JORF). Les dispositions non étendues sont mises en perspective. La charte couleur permet de repérer les dispositions non étendues.

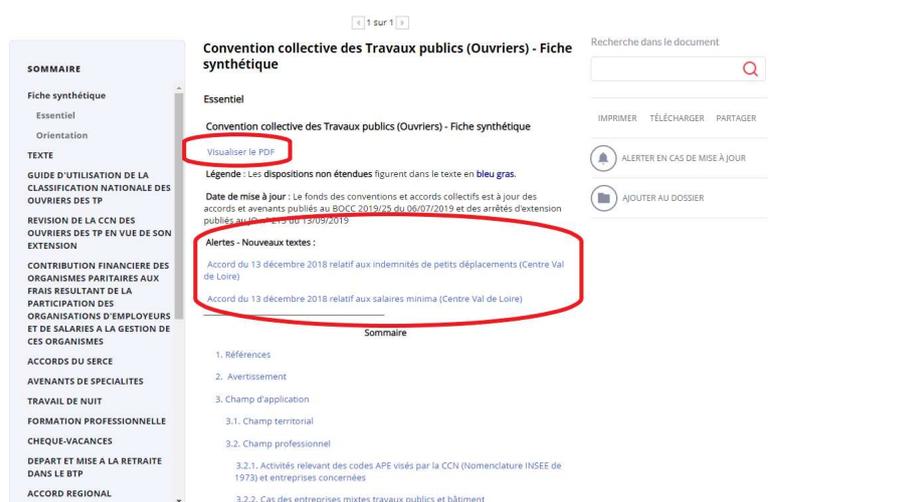
Dans l'intervalle des mises à jour, un système d'alerte, accessible en tête de fiche synthétique, permet de prendre connaissance des derniers textes déposés et arrêtés d'extension publiés. Plus de 410 fiches synthétiques LexisNexis permettent d'accéder rapidement aux informations clés, notamment grâce à

Des rubriques communes à l'ensemble des conventions : champ d'application, salaires minima conventionnels, durée du travail, CPF, classification, maladie, congés, licenciement, etc. ;

Une mise en valeur de nouveaux thèmes de négociation : prévoyance, égalité professionnelle... ;

Une intégration systématique des grilles de salaires et, le cas échéant, des grilles consolidées (ex. : cabinets d'experts comptables, pharmacien d'officine) ;

Une impression optimisée, dans un nouveau format PDF, pour un meilleur confort



1 sur 1

Recherche dans le document

SOMMAIRE

- Fiche synthétique
 - Essentiel
 - Orientation
- TEXTE
- GUIDE D'UTILISATION DE LA CLASSIFICATION NATIONALE DES OUVRIERS DES TP
- REVISION DE LA CCN DES OUVRIERS DES TP EN VUE DE SON EXTENSION
- CONTRIBUTION FINANCIERE DES ORGANISMES PARITAIRES AUX FRAIS RESULTANT DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE SALARIES A LA GESTION DE CES ORGANISMES
- ACCORDS DU SERCE
- AVENANTS DE SPECIALITES
- TRAVAIL DE NUIT
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- CHEQUE-VACANCES
- DEPART ET MISE A LA RETRAITE DANS LE BTP
- ACCORD REGIONAL

Convention collective des Travaux publics (Ouvriers) - Fiche synthétique

Essentiel

Convention collective des Travaux publics (Ouvriers) - Fiche synthétique

Visualiser le PDF

Légende : Les dispositions non étendues figurent dans le texte en **bleu gras**.

Date de mise à jour : Le fonds des conventions et accords collectifs est à jour des accords et avenants publiés au BOCC 2019/26 du 06/07/2019 et des arrêtés d'extension publiés au JO du 13/12/2018.

Alertes - Nouveaux textes :

- Accord du 13 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements (Centre Val de Loire)
- Accord du 13 décembre 2018 relatif aux salaires minima (Centre Val de Loire)

Sommaire

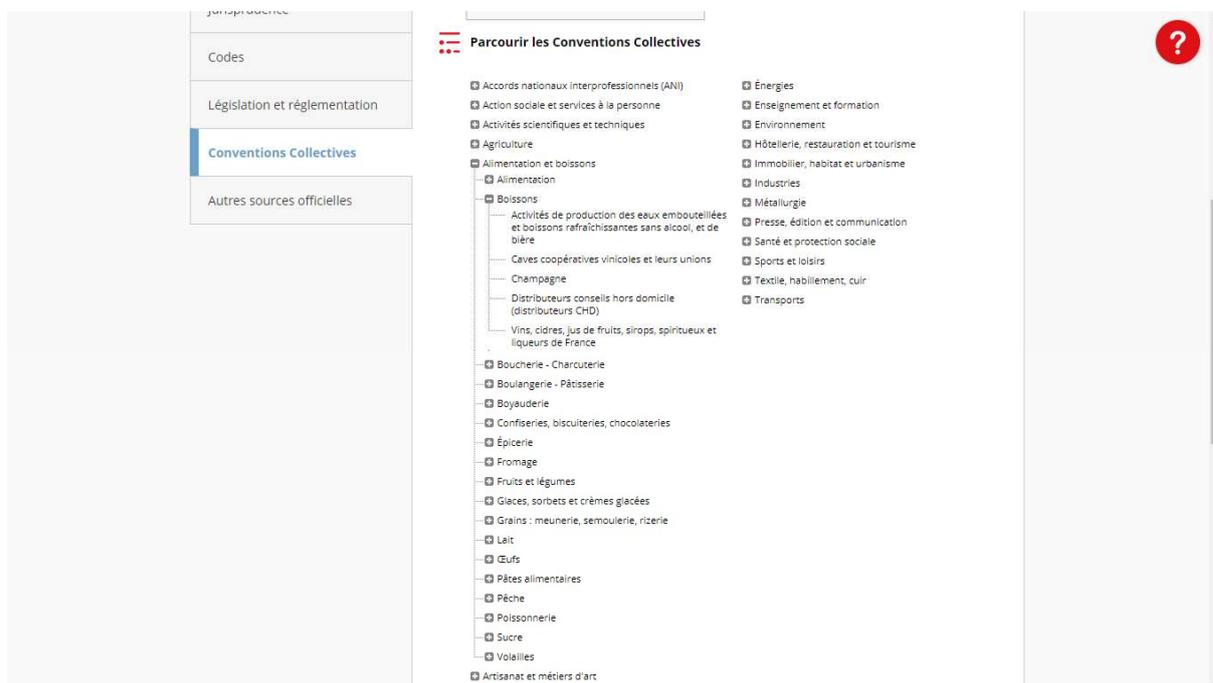
1. Références
2. Avertissement
3. Champ d'application
 - 3.1. Champ territorial
 - 3.2. Champ professionnel
 - 3.2.1. Activités relevant des codes APE visés par la CCN (Nomenclature INSEE de 1973) et entreprises concernées
 - 3.2.2. Cas des entreprises mixtes travaux publics et bâtiment

IMPRIMER TÉLÉCHARGER PARTAGER

ALERTE EN CAS DE MISE À JOUR

AJOUTER AU DOSSIER

Parcourir les conventions collectives



110. Dépliez les arborescences des thèmes pour ouvrir les conventions collectives.

Rechercher des conventions collectives

111. Le module Conventions collectives – Recherche vous permet de faire une recherche par mots-clés au sein de des conventions collectives soit au sein de la convention soit uniquement au sein du titre.

Il est aussi possible de rechercher une convention collective par numéro de brochure, code NAF ou numéro IDCC.

Enfin, vous pouvez choisir de ne rechercher que les fiches synthétiques.

Conventions Collectives - Recherche

Sélection des conventions et accords collectifs

- Accords interprofessionnels (ANI)
- Action sociale et services à la personne
- Activités scientifiques et techniques
- Agriculture
- Alimentation et boissons
- Artisanat et métiers d'art
- Arts et spectacles
- Automobile
- Banque et assurances
- Bâtiment et travaux publics
- Commerces et services
- Economie sociale et solidaire
- Énergies
- Enseignement et formation
- Environnement
- Hôtellerie, restauration et tourisme
- Immobilier, habitat et urbanisme
- Industries
- Métallurgie

Titre de la convention ou de l'accord (ANI)

Mots-clés

Numéro de brochure

Ex: 3078

Numéro IDCC

Ex: 1850

Code NAF

Ex: 69.10Z ou 741A

Type de document

Fiche synthétique

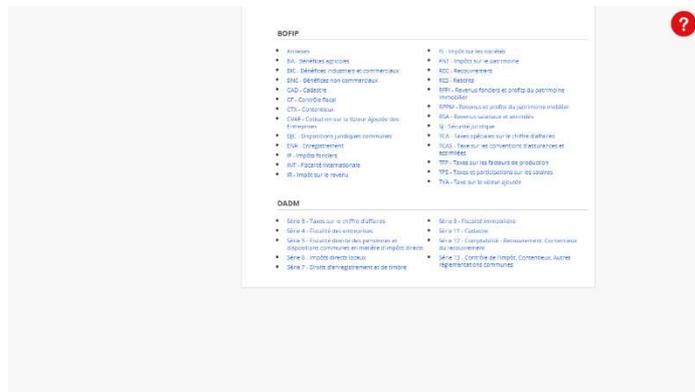
Texte intégral

OK

AUTRES SOURCES OFFICIELLES

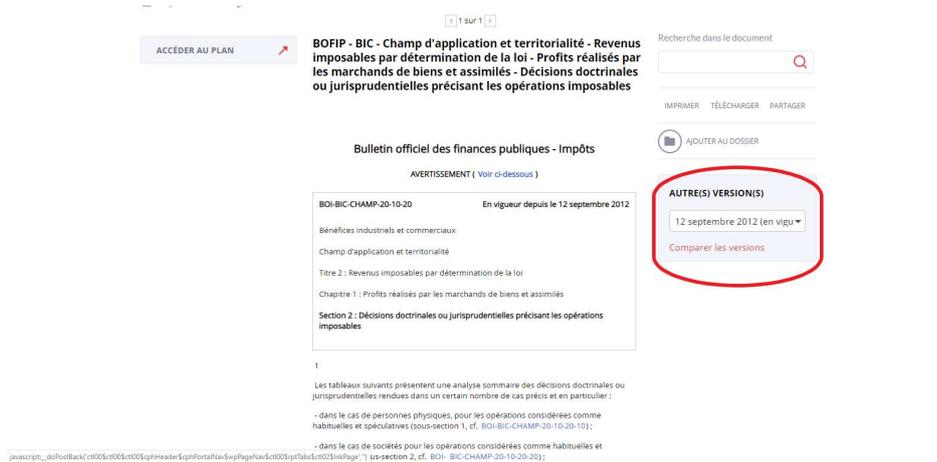
BOFIP

112. L'ensemble des commentaires de la législation fiscale publiés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), avec affichage des versions antérieures. La doctrine de l'administration antérieure au 11 septembre 2012 est également accessible.



Choisissez la version du texte qui vous intéresse parmi les différentes versions proposées suite aux évolutions législatives et réglementaires (toutes les versions sont disponibles et répertoriées dans le document).

113. Cliquez sur « comparer les versions », (autoriser dans votre navigateur la fenêtre pop-up).



Sélectionnez une autre version avec laquelle vous souhaitez « comparer avec » la version affichée.

Visualisez à l'écran les modifications entre les deux textes grâce à la légende de couleurs (toutes les versions peuvent être comparées entre elles deux à deux).



Bulletins officiels

114. Le module Bulletins Officiels - Recherche vous permet de combiner plusieurs critères de recherche le bulletin mais aussi le type de texte, sa date ou période, son numéro NOR et de compléter le cas échéant votre recherche par des mots-clés.

Bulletins Officiels - Recherche



Sélection des publications

Bulletins Officiels

- BO Aménagement, Transport, Equipement, Mer
- BO CECEI et Commission bancaire
- BO Concurrence, Consommation, Répression des fraudes
- BO Défense
- BO Douanes
- BO Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
- BO Education nationale
- BO Enseignement Supérieur et de la Recherche
- BO Impôts (archives)
- BO Intérieur
- BO Justice
- BO Santé - Protection sociale - Solidarité
- BO Travail, Emploi et Formation Professionnelle
- BORP - Impôts
- Circulaires de la CNAV
- Circulaires de l'ACOSS
- Circulaires pour fr.

Sélection des types de texte

Tous les types de textes

- Avis et Communications
- Circulaires et Instructions
- Décisions et Délibérations
- Décrets et Arrêtés
- Documentation fiscale
- Dossiers de presse

Date

Toutes les périodes

Numéro / NOR

Mots-clés

OK

66

Réponses ministérielles

115. Plus de 700 000 questions écrites et orales des députés et sénateurs et les réponses apportées devant les assemblées.

Vous pouvez retrouver une question ou une réponse à partir : du nom du député ou du sénateur, du nom du ministère répondant, du numéro de la question, de la date, de mots clés ou expression. Elles sont mises à jour toutes les semaines. (texte intégral depuis le 16 juillet 1988)

Réponses ministérielles



Assemblée nationale

Sénat

Numéro de la question

118859 ou 03976

Date

Toutes les périodes

Nom du parlementaire

Mots-clés

OK

Annonces légales

116. Les annonces du BODACC (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales) et du Registre National des Annonces Légales permettent d'obtenir toute l'information légale sur les 4 millions d'entreprises françaises en activité. Produit par la société Infolégale, ce nouveau contenu comprend toutes les annonces publiées dans plus de 800 journaux d'annonces légales, ainsi que toutes les annonces du BODACC A et B depuis janvier 2013. Il est mis à jour quotidiennement.

Ce nouveau service vous permet de :

- connaître la situation légale sur toute entreprise française ou une SCI, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité,
- faire une veille sur une entreprise afin d'être alerté dès qu'un nouvel événement intervient (ventes et cessions, immatriculations, créations d'établissements, procédures collectives, modifications, radiations et les avis de dépôt des comptes des sociétés),
- respecter les délais légaux d'oppositions quel que soit le type d'évènement,
- disposer des procédures collectives sur les artisans sur les artisans et associations, mais aussi les entreprises situées dans les juridictions Alsace-Moselle.

Annonces légales - Recherche ✕

Sélection des événements i

Tous les événements

- Cessation
- Cession
- Divers
- Immatriculation
- Modification
- Procédures collectives
- Risque

BODACC JAL

Nom de l'entreprise/Siren/Signe/Enseigne

Adresse (numéro, rue...)

Code postal Ville

Nom d'un dirigeant

Mots-clés

Date de parution

Toutes les périodes ▼

OK

IV. Les services

LES VEILLES

117. La fonctionnalité de veille personnalisée vous permet de rendre automatique et régulière une recherche.

Définissez vous-même les fonds que vous souhaitez sélectionner, définissez votre propre recherche, puis paramétrez cette recherche de façon à ce que tout nouveau résultat vous parvienne automatiquement par email.

68

Veilles et alertes

Veilles personnalisées | Alertes

Ce module vous permet d'organiser vos veilles (modification des critères de recherche, suppression, association à une référence projet/client, ajout à un dossier).

Supprimer | Ajouter au dossier | 1-16 sur 16

Titre	Créée le	Dernière mise à jour	Actions
base	06/01/2017	04/06/2018 01:01:11	[icônes]
CAA Nancy 2018	17/01/2018	04/06/2018 01:02:33	[icônes]
CAA versailles 2018	17/01/2018	04/06/2018 01:03:00	[icônes]
divorce	09/01/2017	04/06/2018 01:02:43	[icônes]
guide 2018	21/02/2018	04/06/2018 01:03:03	[icônes]
masa	05/02/2018	04/06/2018 01:01:24	[icônes]
médiation fonction publique	08/03/2018	04/06/2018 00:58:01	[icônes]
Négociation collective	05/02/2018	04/06/2018 01:01:18	[icônes]
prestation compensatoire	08/04/2016	04/06/2018 00:57:57	[icônes]
réforme du droit des obli...	07/07/2016	04/06/2018 01:01:16	[icônes]
réforme du droit des obli...	13/06/2017	04/06/2018 01:01:30	[icônes]
réforme du droit des obli...	05/02/2018	04/06/2018 01:01:21	[icônes]
RGPD	14/03/2018	04/06/2018 00:58:25	[icônes]
TA 2018	17/01/2018	04/06/2018 00:55:42	[icônes]
Tarif	09/03/2018	04/06/2018 00:58:00	[icônes]
test	15/02/2018	04/06/2018 01:01:53	[icônes]

Le + vous permet d'accéder aux 7 derniers résultats de votre veille, classés par date.

Si votre veille est quotidienne, vous retrouverez donc les 7 derniers jours auxquels votre veille a donné des résultats.

Si votre veille est hebdomadaire, il s'agira des 7 dernières semaines.

Le maximum d'archives sauvegardées est de 90 jours.

LES RECHERCHES SAUVEGARDEES

118. Les recherches sauvegardées vous permettent de mémoriser des recherches, mais sans paramétrer d'automatisme.

Les mots et les paramètres de votre recherche sont simplement enregistrés, et vous pourrez ainsi relancer les recherches sauvegardées quand vous le souhaitez.

Vous pouvez enregistrer des recherches sauvegardées à partir de la page de résultats.



69

Vous retrouverez vos recherches sauvegardées dans la rubrique Dossiers.



L'HISTORIQUE

119. L'historique sauvegarde automatiquement vos dernières recherches et les derniers documents que vous avez visualisé.

Retrouvez dans l'icône mon compte , un historique de vos recherches. Il s'agit de la liste des 50 dernières recherches faites et des 50 derniers documents visualisés.

Cet historique ne s'efface pas. Il est lié à votre code d'accès.

Historique

Historique des documents

- Réforme du droit du travail : les ordonnances sont publiées
- N° 4187 - Préparer et tenir une AGE
- Code des procédures civiles d'exécution - Article L. 412-5
- Code des procédures civiles d'exécution - Article L. 412-4
- Code des procédures civiles d'exécution - Article L. 412-3
- Code des procédures civiles d'exécution - Article L. 412-3
- Code des procédures civiles d'exécution - Article L. 412-6

Historique de recherche

- réforme "droit du travail" ordonnance
- réforme "droit du travail" ordonnance
- réforme "droit du travail" ordonnance barème
- réforme "droit du travail" ordonnance barème
- réforme "droit du travail" ordonnance
- réforme "droit du travail" ordonnance
- réforme "droit du travail" ordonnance

Fermer

70

LES DOSSIERS

120. Dans mon compte , vous retrouvez la rubrique Mes dossiers.

Cette rubrique vous permet de gérer vos dossiers.

Lexis 360


Nouveau dossier
Exporter
Déplacer
Supprimer
Imprimer
Email
Télécharger

Mes dossiers	Éléments du dossier	Catégorie	Référence	Ajouté le	Actions
Mes dossiers (5)	Succession-Partage - Le cho...	Documents		18/12/2017	
autorité parentale (2)	autorité parentale	Dossier	Aucune	29/10/2015	
fio (1)	prestation compensatoire	Dossier	Aucune	12/11/2015	
notaires (3)	fio	Dossier	Aucune	30/11/2016	
prestation compensatoire (5)	notaires	Dossier	Aucune	13/12/2016	

Quitter l'affichage des dossiers

LE PAIEMENT A L'ACTE

Principe d'utilisation

121. Lexis 360, tout type de document non compris dans votre abonnement (fascicule ou synthèse JurisClasseur, Ce service est accessible à tout moment depuis le **pack Optimal** et permet d'acheter, à l'unité, dans modèle d'acte, article de revue, fiche pratique, décision de jurisprudence, analyse JurisData).

Chaque document acheté est consultable pendant 7 jours ; vous pouvez le télécharger et l'imprimer, sous les mêmes conditions que les documents délivrés dans le cadre de votre abonnement. L'achat est enregistré une fois que vous avez coché les [Conditions particulières du paiement à l'acte](#), et que vous avez cliqué sur le bouton « Acheter ». La bulle € rouge précédant le document hors abonnement passe alors au vert pendant les 7 jours.

Comment suivre et paramétrer l'usage du paiement à l'acte ?

122. Vous disposez dans le portail Lexis 360, dans la rubrique **Mon compte**  / **Préférences / Mon abonnement**, des rapports d'usage du paiement à l'acte vous permettant d'accéder au détail de vos achats de documents. Une facture dédiée correspondant à votre consommation à l'acte sera envoyée chaque mois au gestionnaire de votre abonnement. Si vous êtes en système de prélèvement, le même système sera appliqué à votre consommation à l'acte, mais avec un prélèvement unique.

Par défaut, la consommation du paiement à l'acte est non plafonnée. Vous pouvez toutefois définir un plafond annuel pour votre compte toujours depuis **Mon compte**  / **Préférences / Mon abonnement** si vous êtes mono utilisateur, ou en vous adressant au gestionnaire de votre abonnement au cabinet.

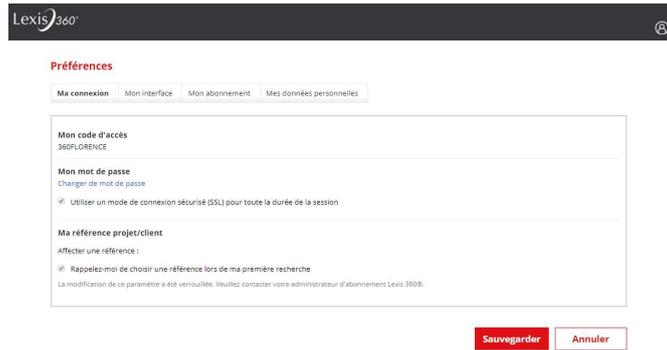
PERSONNALISEZ VOTRE INTERFACE

Personnalisez votre page d'accueil

123. Vous pouvez personnaliser la page d'accueil de Lexis 360 en choisissant vos deux modules préférés parmi les modules : Jurisprudence – Recherche, Encyclopédies – Recherche, Revues – Recherche.

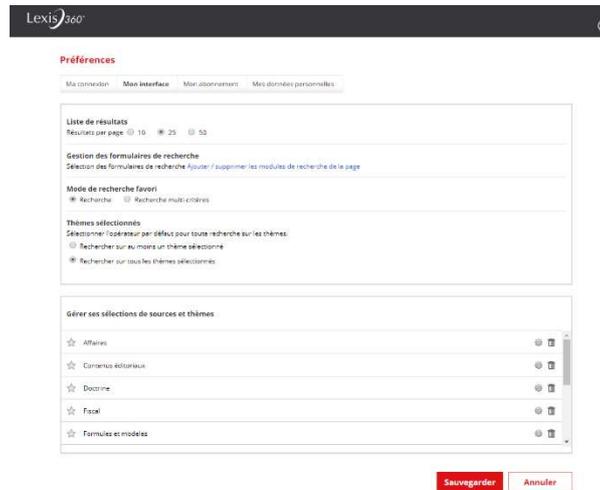
Paramétrez votre interface

124. Dans la rubrique **mon compte**  / **Préférences**, vous pouvez paramétrer votre compte grâce à plusieurs onglets : Ma connexion, mon interface, mon abonnement, Mes données personnelles.
125. L'onglet **Ma connexion** vous permet de changer votre mot de passe ou de configurer votre connexion en SSL.

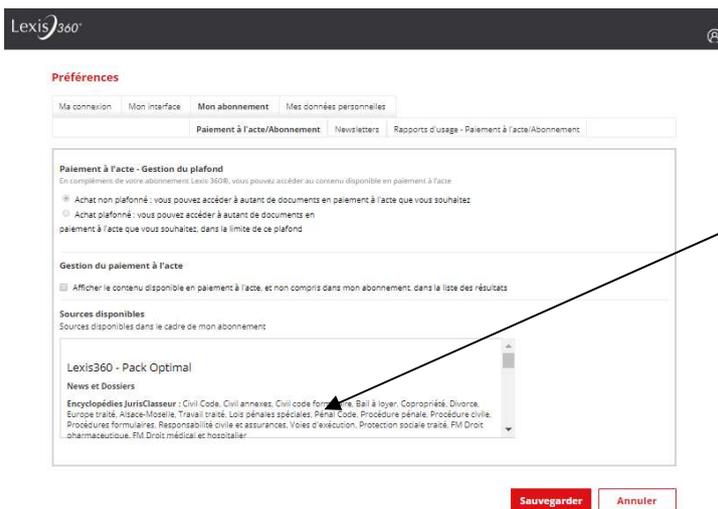


126. L'onglet Mon interface, vous permet de paramétrer le nombre de résultats par page, votre mode de recherche favori ainsi que gérer vos sélections de sources.

72



127. L'onglet Mon abonnement vous permet de consulter le contenu de votre abonnement ainsi que de gérer le paiement à l'acte.



Contenu détaillé de votre abonnement.

AIDES ET CONTACTS

Aide en ligne

128. Sur Lexis 360, l'aide en ligne est toujours disponible au bas de chaque page.



The screenshot shows the LexisNexis footer menu with three main sections: 'A propos', 'Formation', and 'Assistance'. The 'Assistance' section includes the phone number 01 71 72 47 70, the email assistance.internet@lexisnexis.fr, and a link for 'Aide en ligne' which is circled in red. The 'Formation' section lists 'Formations webinaires', 'Vidéos de formation', 'Formations dans nos locaux', and 'Formations téléphoniques'. The 'A propos' section lists 'À propos de LexisNexis', 'Conditions de vente', 'Conditions générales d'utilisation', 'Mentions légales', 'Politique de Confidentialité - Données personnelles', 'Politique Cookies', and 'Plan du site'.

73

Formation



Optimisez l'utilisation de Lexis 360 avec nos formations gratuites

- Webinaires**
 LexisNexis a mis en place des webinaires de formation, accessibles via votre navigateur web. L'inscription aux webinaires est gratuite et permet de suivre directement sur votre ordinateur une formation interactive et dynamique, animée par l'un de nos formateurs.
- Formations en vidéo**
 Pour avancer à votre rythme, vous pouvez également compléter votre formation à l'aide des vidéos de démonstration de Lexis 360.
- Formations dans nos locaux**
 Nous organisons des formations présentielles dans nos locaux, situés au 141 rue de Javel à Paris (15e). Ces formations durent 2 heures, en groupe de 8 personnes maximum.
- Formations par téléphone**
 Les formations téléphoniques durent 45 minutes et permettent une prise en main rapide et efficace de Lexis 360. Les principaux fonds et fonctionnalités de Lexis 360 vous seront présentés de façon claire et didactique.

Contacts

129. Notre service répond à toutes vos questions concernant l'utilisation ou les contenus de Lexis 360, du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Contactez-nous par téléphone, au 01 71 72 47 70, ou par e-mail sur assistance.internet@lexisnexis.fr

Spécifications techniques

Navigateur

130. Nous vous conseillons d'utiliser comme navigateur : Google Chrome ou FIREFOX

Mot de passe

131. Le mot de passe doit être constitué d'au moins une lettre et un chiffre. Le nombre de caractères doit être compris entre 8 et 50. Les caractères spéciaux @_,- sont acceptés.

Annexe 1 : Liste des Fonds disponibles en encyclopédies JurisClasseur

Les collections disponibles actuellement en ligne en texte intégral sont :

4 D.O. :

La D.O. (documentation opérationnelle) est un ouvrage qui présente de manière concise et pratique toute la réglementation d'un domaine. Destiné à des praticiens, il répond à leur besoin d'accéder rapidement à des informations claires, concrètes et précises. Chaque thème débute par une partie « Synthèse » offrant au lecteur une vision condensée du sujet, accompagnée d'une alerte sur les dernières actualités commentées.

Les développements sont ponctués de différents blocs d'intention : conseils pratiques, exemples, remarques, destinés à attirer l'attention du lecteur sur certains points particuliers. Les commentaires sont également enrichis de nombreuses références aux sources (textes, circulaires, jurisprudence).

Pour un examen plus approfondi sur une question donnée, le lecteur peut se référer aux encyclopédies JurisClasseur et aux fiches pratiques.

D.O Comptable

D.O Juridique

D.O Fiscal

D.O Social

2 FM Litec :

FM Litec - Droit médical et hospitalier

FM Litec - Droit pharmaceutique

Guide de la publicité foncière

58 encyclopédies

JCl. Administratif

JCl. Collectivités territoriales

JCl. Alsace Moselle

JCl. Commercial

JCl. Bail à loyer

JCl. Communication

JCl. Banque - Crédit - Bourse

JCl. Concurrence - Consommation

JCl. Baux ruraux

JCl. Construction - Urbanisme

JCl. Brevets

JCl. Contrats - Distribution

JCl. Civil Annexes

JCl. Contrats et Marchés Publics

JCl. Civil Code

JCl. Copropriété

JCl. Civil Code (archives antérieures au 1er octobre 2016)

JCl. Divorce

JCl. Civil Code Formulaire

JCl. Droit comparé

JCl. Droit international

JCl. Encyclopédie des Huissiers de Justice

JCl. Enregistrement Traité

JCl. Entreprise individuelle

JCl. Environnement et développement durable

JCl. Europe Traité

JCl. Fiscal Chiffre d'affaires

JCl. Fiscal Impôts directs Traité

JCl. Fiscal international

JCl. Fiscalité Immobilière

JCl. Fonctions publiques (archives)

JCl. Géomètre Expert - Foncier

JCl. Impôt sur la fortune

JCl. Ingénierie du patrimoine

JCl. Justice administrative

JCl. Libertés (archives)

JCl. Liquidations - Partages

JCl. Lois pénales spéciales

JCl. Marques - Dessins et modèles

JCl. Notarial Formulaire

JCl. Notarial Répertoire

JCl. Pénal Code

JCl. Pénal des affaires

JCl. Procédure civile

JCl. Procédure pénale

JCl. Procédures collectives

JCl. Procédures fiscales

JCl. Procédures Formulaire

JCl. Propriété littéraire et artistique

JCl. Propriétés publiques

JCl. Protection sociale Traité

JCl. Responsabilité civile et Assurances

JCl. Rural

JCl. Sociétés Formulaire

JCl. Sociétés Traité

JCl. Transport

JCl. Travail Traité

JCl. Voies d'exécution

Annexe 2 : Antériorité des fonds des revues

Les hebdomadaires

La semaine juridique - Edition Générale (JCP G)	Depuis 1985
La semaine juridique - Edition Entreprise et Affaires (JCP E)	Depuis 1985
La semaine juridique - Edition Administrations et Collectivités territoriales (JCP A)	Depuis octobre 2002
La semaine juridique - Edition Social (JCP S)	Depuis juillet 2005
La semaine juridique - Edition Notariale et Immobilière	Depuis 1985
Revue de droit fiscal	Depuis 1975
D.O Actualité	Depuis 2013

77

Les mensuels

Les 16 revues mensuelles spécialisées vous apportent l'assurance de disposer de l'actualité juridique sur chacun des domaines qui vous intéressent, des matières fondamentales du droit (Droit de la famille) aux nouveaux droits, en passant par des droits très spécialisés.

Communication - Commerce électronique	Depuis 2000
Construction - Urbanisme	Depuis 2000
Contrats et marchés publics	Depuis 2000
Contrats - concurrence - consommation	Depuis 2000
Droit administratif	Depuis 2000
Droit de la famille	Depuis 2000
Droit des sociétés	Depuis 2000
Droit pénal	Depuis 2000
Energie - Environnement - Infrastructures	Depuis 2015
Europe	Depuis 2000
Loyers et copropriété	Depuis 2000
Procédures	Depuis 2000
Propriété industrielle	Depuis 2002

Responsabilité civile et Assurances	Depuis 2000
Revue de droit rural	Depuis 2004
Revue fiscale du patrimoine	Depuis 2002

Les autres périodiques

Actes pratiques et ingénierie immobilière (trimestrielle)	Depuis 2012
Actes pratiques et ingénierie sociétaire (bimensuel)	Depuis 2005
Actes pratiques et stratégie patrimoniale (trimestriel)	Depuis 2007
Clunet - Journal de droit international (trimestriel)	Depuis 2007
Revue du gestionnaire public (trimestriel)	Depuis 2016
Lettre d'actualité des procédures collectives (20 n°/an)	Depuis 2007
Revue de droit bancaire et financier (bimestriel)	Depuis 2000
Revue des procédures collectives (trimestriel)	Depuis 2008
Revue de droit des transports et de la mobilité (trimestriel)	Depuis 2007
Cahiers de droit de l'entreprise (bimestriel)	Depuis 2007
Journal de l'arbitrage de l'Université de Versailles (annuel)	Depuis 2010

Et les archives de

- Cahiers de droit de l'intercommunalité
- Environnement et développement durable
- Collectivités territoriales et intercommunalité
- Travail et Protection sociale
- Revue juridique de l'économie publique (Ex. Cahiers juridique de l'électricité et du gaz)

Annexe 3 : Référencement des revues pour recherche exacte

En accord avec les normes définies par le Syndicat National de l'édition, la référence d'un article publié dans une revue juridique est construite de la manière suivante :

- Nom abrégé de la revue tel qu'indiqué dans la liste ci-dessous.
- Année de publication suivie d'une virgule
- Partie telle qu'indiquée dans la liste ci-dessous
- Numéro d'immatriculation de l'article

Nom de la revue	Référence de publication
Actes pratiques et ingénierie immobilière	APII 2018, idée nouvelle 2 APII 2018, dossier 2 APII 2018, le point sur 2
Actes pratiques et ingénierie sociétaire	APIS 2018, idée nouvelle 2 APIS 2018, dossier 2 APIS 2018, le point sur 2
Actes pratiques et stratégie patrimoniale	APSP 2018, idée nouvelle 2 APSP 2018, dossier 2 APSP 2018, le point sur 2
Cahiers de droit de l'entreprise	Cahiers de droit de l'entreprise 2007, éditorial 1 Cahiers de droit de l'entreprise 2007, act. 1 Cahiers de droit de l'entreprise 2007, entretien 1 Cahiers de droit de l'entreprise 2007, dossier 10 Cahiers de droit de l'entreprise 2007, prat. 1
Communication – Commerce électronique	Comm. com. électr. 2004, repère 10 Comm. com. électr. 2004, alerte 10 Comm. com. électr. 2004, étude 10 Comm. com. électr. 2004, comm. 10 Comm. com. électr. 2004, entretien 10 Comm. com. électr. 2004, chron. 10 Comm. com. électr. 2004, form. 10 Comm. com. électr. 2004, prat. 10
Construction – Urbanisme	Constr. - urb. 2004, repère 10 Constr. - urb. 2004, alerte 10 Constr. - urb. 2004, étude 10 Constr. - urb. 2004, comm. 10 Constr. - urb. 2004, entretien 10 Constr. - urb. 2004, chron. 10 Constr. - urb. 2004, form. 10 Constr. - urb. 2004, prat. 10

Contrats – Concurrence - Consommation	Contrats, conc. consom. 2004, repère 10 Contrats, conc. consom. 2004, alerte 10 Contrats, conc. consom. 2004, étude 10 Contrats, conc. consom. 2004, comm. 10 Contrats, conc. consom. 2004, entretien 10 Contrats, conc. consom. 2004, chron. 10 Contrats, conc. consom. 2004, form. 10 Contrats, conc. consom. 2004, prat. 10
Contrats et marchés publics	Contrats - Marchés publ. 2004, repère 10 Contrats - Marchés publ. 2004, alerte 10 Contrats - Marchés publ. 2004, étude 10 Contrats - Marchés publ. 2004, comm. 10 Contrats - Marchés publ. 2004, entretien 10 Contrats - Marchés publ. 2004, chron. 10 Contrats - Marchés publ. 2004, form. 10 Contrats - Marchés publ. 2004, prat. 10
Droit administratif	Dr. adm. 2004, repère 10 Dr. adm. 2004, alerte 10 Dr. adm. 2004, étude 10 Dr. adm. 2004, comm. 10 Dr. adm. 2004, entretien 10 Dr. adm. 2004, chron. 10 Dr. adm. 2004, form. 10 Dr. adm. 2004, prat. 10
Droit de la famille	Dr. famille 2004, repère 10 Dr. famille 2004, alerte 10 Dr. famille 2004, étude 10 Dr. famille 2004, comm. 10 Dr. famille 2004, entretien 10 Dr. famille 2004, chron. 10 Dr. famille 2004, form. 10 Dr. famille 2004, prat. 10
Droit des sociétés	Dr. sociétés 2004, repère 10 Dr. sociétés 2004, alerte 10 Dr. sociétés 2004, étude 10 Dr. sociétés 2004, comm. 10 Dr. sociétés 2004, entretien 10 Dr. sociétés 2004, chron. 10 Dr. sociétés 2004, form. 10 Dr. sociétés 2004, prat. 10 Mensuel
Droit pénal	Dr. pén. 2004, repère 10 Dr. pén. 2004, alerte 10 Dr. pén. 2004, étude 10 Dr. pén. 2004, comm. 10

	<p>Dr. pén. 2004, entretien 10 Dr. pén. 2004, chron. 10 Dr. pén. 2004, form. 10 Dr. pén. 2004, prat. 10</p>
Energie- Environnement-Infrastructures	<p>Dr. sociétés 2004, repère 10 Dr. sociétés 2004, alerte 10 Dr. sociétés 2004, étude 10 Dr. sociétés 2004, comm. 10 Dr. sociétés 2004, entretien 10 Dr. sociétés 2004, chron. 10 Dr. sociétés 2004, form. 10 Dr. sociétés 2004, prat. 10 Mensuel</p>
Environnement et développement durable (archives)	<p>Environnement 2004, repère 10 Environnement 2004, alerte 10 Environnement 2004, étude 10 Environnement 2004, comm. 10 Environnement 2004, entretien 10 Environnement 2004, chron. 10 Environnement 2004, form. 10 Environnement 2004, prat. 10</p>
Europe	<p>Europe 2004, repère 10 Europe 2004, alerte 10 Europe 2004, étude 10 Europe 2004, comm. 10 Europe 2004, entretien 10 Europe 2004, chron. 10 Europe 2004, form. 10 Europe 2004, prat. 10</p>
Journal du droit international Clunet	<p>JDI 2007, doct. 1 JDI 2007, var. 1 JDI 2007, comm. 1 JDI 2007, chron. 1 JDI 2007, biblio. 1 JDI 2007, info.1</p>
La Semaine juridique – Administrations et collectivités territoriales	JCP A 2018, 259
La Semaine juridique – Edition générale	JCP G 1990 II 21503 JCP G 2018 560
La Semaine juridique – Entreprises et Affaires	JCP E 2002 26 1000 JCP E 2002 1000
La Semaine juridique – Notarial et immobilière	JCP N 2018 20 act. 466 JCP N 2018 466
La Semaine juridique – Social	JCP S 2005 1000 JCP S 2005, act. 100
Loyers et Copropriété	<p>Loyers et copr. 2004, repère 10 Loyers et copr. 2004, alerte 10 Loyers et copr. 2004, étude 10 Loyers et copr. 2004, comm. 10 Loyers et copr. 2004, entretien 10</p>

	Loyers et copr. 2004, chron. 10 Loyers et copr. 2004, form. 10 Loyers et copr. 2004, prat. 10
Procédures	Procédures 2004, repère 10 Procédures 2004, alerte 10 Procédures 2004, étude 10 Procédures 2004, comm. 10 Procédures 2004, entretien 10 Procédures 2004, chron. 10 Procédures 2004, form. 10 Procédures 2004, prat. 10
Propriété Industrielle	Propr. ind. 2004, repère 10 Propr. ind. 2004, alerte 10 Propr. ind. 2004, étude 10 Propr. ind. 2004, comm. 10 Propr. ind. 2004, entretien 10 Propr. ind. 2004, chron. 10 Propr. ind. 2004, form. 10 Propr. ind. 2004, prat. 10
Responsabilité civile et Assurances	Resp. civ. et assur. 2004, repère 10 Resp. civ. et assur. 2004, alerte 10 Resp. civ. et assur. 2004, étude 10 Resp. civ. et assur. 2004, comm. 10 Resp. civ. et assur. 2004, entretien 10 Resp. civ. et assur. 2004, chron. 10 Resp. civ. et assur. 2004, form. 10 Resp. civ. et assur. 2004, prat. 10
Revue de droit bancaire et financier	RD bancaire et fin. 2007, repère 1 RD bancaire et fin. 2007, alerte 1 RD bancaire et fin. 2007, étude 1 RD bancaire et fin. 2007, comm. 1 RD bancaire et fin. 2007, dossier 10 RD bancaire et fin. 2007, prat. 1
Revue de droit des transports et de la mobilité (archives)	Rev. dr. transp 2007, repère 10 Rev. dr. transp 2007, alerte 10 Rev. dr. transp 2007, entretien 10 Rev. dr. transp 2007, étude 10 Rev. dr. transp 2007, chron 10 Rev. dr. transp 2007, comm. 10 Rev. dr. transp 2007, prat. 10
Revue de droit fiscal	RDF 2005, act. 10 RDF 2005, instr. 10 RDF 2005, étude 10 RDF 2005, comm. 10 RDF 2005, chron. 10
Revue de droit rural	Droit rural 2005, repère 10 Droit rural 2005, alerte 10 Droit rural 2005, étude 10 Droit rural 2005, comm. 10 Droit rural 2005, chron. 10
Revue des procédures collectives civiles et commerciales	Revue des procédures collectives 2005, repère 10 Revue des procédures collectives 2005, alerte 10 Revue des procédures collectives, étude 10 Revue des procédures collectives 2005, comm. 10
Revue du gestionnaire public	RGP 2016, 1
Revue fiscale du patrimoine	RFN 2004, repère 10 RFN 2004, alerte 10 RFN 2004, étude 10 RFN 2004, comm. 10 RFN 2004, entretien 10 RFN 2004, chron. 10 RFN 2004, form. 10 RFN 2004, prat. 10
Revue internationale de la Compliance et de l'Éthique des Affaires	Revue internationale de la Compliance et de l'Éthique des Affaires 2018, 2 Revue internationale de la Compliance et de l'Éthique des Affaires 2018, act. 2 Revue internationale de la Compliance et de l'Éthique des Affaires 2018, entretien 10

	Revue internationale de la Compliance et de l'Ethique des Affaires 2018, étude 10 Revue internationale de la Compliance et de l'Ethique des Affaires 2018, comm. 10
Travail et protection sociale (archives)	TPS 2004, repère 10 TPS 2004, alerte 10 TPS 2004, étude 10 TPS 2004, comm. 10 TPS 2004, entretien 10 TPS 2004, chron. 10 TPS 2004, form. 10 TPS 2004, prat. 10

Annexe 4 : Les revues dont les articles sont disponibles en PDF

Les revues disponibles sont :

- Communication – Commerce électronique
- Energie – Environnement – Infrastructures
- Europe
- La Semaine Juridique – Administrations et collectivités territoriales
- La Semaine Juridique – Edition générale
- La Semaine Juridique – Notariale et immobilière
- La Semaine juridique – Entreprises et Affaires
- La Semaine juridique – Social
- Revue de droit bancaire et financier
- Revue de droit fiscal
- Revue fiscale du patrimoine
- Revue des procédures civiles et commerciales
- Revue pratique de la prospective et de l'innovation
- Responsabilité civile et assurances
- Procédures
- Construction Urbanisme
- Contrats Concurrence Consommation
- Droit de la famille

Annexe 5 : Antériorité des Fonds sur les décisions des Autorités Administratives Indépendantes

Commission Nationale informatique et libertés (CNIL)	1978
Autorités des Marchés Financiers (AMF) : communiqués de presse et décisions de la commission des sanctions, règlement général, arrêtés d'homologation de modifications du Règlement général, instruction, recommandations, décisions d'approbation (2010)	2007
Autorité de la concurrence	2007
Autorité de contrôle prudentiel	2010
Commission bancaire	2008
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) : Décisions/délibérations (2010) (Archives)	2008
Commission d'accès aux documents administratifs	2009
Archives de la COB (instructions, positions et recommandations)	
Commission de régulation de l'énergie (délibérations et règlements de différends)	2000
Conseil supérieur de l'audiovisuel (avis, délibérations, recommandations, règlements de différends, consultations publiques, décisions)	2008
Commission de sécurité des consommateurs (avis)	1996
Le défenseur des droits (décisions)	2012
HADOPI (délibérations)	2010

Annexe 6 : Codes annotés

Les codes annotés en ligne sont :

- Code civil
- Code de commerce
- Code de la consommation
- Code de la justice administrative
- Code de la sécurité sociale
- Code de la propriété intellectuelle
- Code monétaire et financier
- Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'urbanisme
- Code de procédure civile
- Code des procédures civiles d'exécution
- Code de la justice judiciaire
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Code des assurances
- Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Code de procédure pénale
- Code rural et de la pêche maritime
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)